

# Constitution européenne et délibération

---

L'exemple de *focus groups* délibératifs à la veille du référendum du 29 mai 2005

Henri Monceau

## Henri Monceau

Historien de formation, Henri Monceau dispose d'une expérience nationale et européenne dans le domaine de la stratégie et la décision politiques, appliquées notamment aux secteurs de l'éducation formelle et non formelle, de la mobilité, des transports, de la coopération internationale, de l'innovation et de la gouvernance publique.

Conseiller ministériel et consultant indépendant, il a été directeur du cabinet d'une Vice première ministre belge de 1999 à 2003, responsable de l'Action Grundtvig au sein du Bureau européen du programme SOCRATES de 1996 à 1999 et chargé de mission au sein d'une plateforme internationale d'ONG auprès des institutions européennes de 1990 à 1996. Il a été impliqué depuis 1995 dans plusieurs initiatives de recherche et d'action sur la participation démocratique et la gouvernance transnationale.

Il gère, pour le compte de Notre Europe, le projet DiDACT (Deliberation in Democracy : towards Active Citizenship Training).

## Notre Europe

*Notre Europe* est un groupement indépendant d'études et de recherches dédié à l'unité européenne. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays. En tant que laboratoire d'idées sur la construction européenne, le groupement souhaite apporter une contribution aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions.

*Notre Europe* participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un certain nombre de décideurs, académiques et journalistes dans les différents pays de l'Union européenne. Ils sont aussi systématiquement mis en ligne sur le site Internet. L'association organise également des rencontres et des séminaires, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse.

*Notre Europe* prend aussi position sur des sujets jugés primordiaux pour l'avenir de l'Union européenne, par la voix de son Président ou de son Conseil d'Administration, qui a en charge, outre la gestion de l'association, la fonction d'orientation et d'impulsion de ses travaux. Un Comité International, composé de personnalités européennes de haut niveau, se réunit une ou deux fois par an afin de traiter d'une thématique européenne importante .



## Résumé

- Notre Europe a réuni le 21 mai 2005 un panel représentatif de citoyens indécis de la région parisienne, à quelques jours du référendum sur le Traité constitutionnel européen. Ce débat novateur, inspiré de la technique du Sondage Délibératif© (Deliberative Polling) inventée aux Etats-Unis, avait l'ambition, en contexte de forte pression médiatique, de « créer les conditions d'une situation délibérative réelle » et de « permettre à des citoyens 'ordinaires' de construire, d'approfondir, ou de faire évoluer leur opinion de façon plus raisonnable et autonome ».
- Cette étude souligne la réalisation partielle de ces objectifs : la méthodologie, inspirée de celle des Consultations Délibératives, a permis de faire émerger des interrogations autonomes et réduire l'indécision des participants, tout en se heurtant aux limites inhérentes aux contraintes de l'exercice, notamment en terme de temps. L'analyse de l'évolution de l'opinion des participants éclaire la contagion du 'Non' parmi les personnes indécises mais favorables à la construction européenne. Elle souligne notamment la dédramatisation de l'impact négatif du rejet du traité, voire l'effet bénéfique perçu d'une telle posture pour l'avenir de la France et de l'Europe.



# Table des matières

|   |      |
|---|------|
| Introduction  | p.1  |
| 1 Les principes d'une délibération de qualité   | p.3  |
| <hr/>   |      |
| 2 La formation du concept   | p.7  |
| <hr/>   |      |
| 2.1 Le Sondage Délibératif pour modèle  | p.7  |
| 2.2 "Faire émerger l'opinion du public s'il était informé de la question, s'il prenait le temps d'y réfléchir et d'en débattre" | p.9  |
| 2.3 Obstacles et contraintes  | p.12 |
| 2.4 Caractéristiques des <i>focus groups</i> délibératifs   | p.14 |
| 3 Les étapes de la délibération   | p.16 |
| <hr/>   |      |
| 3.1 Le recrutement des 'indécis'  | p.16 |
| 3.2 Le déroulement de la journée de délibération  | p.18 |
| 3.3 La mesure de la formation de l'opinion  | p.21 |
| 3.4 Eléments d'évaluation méthodologique  | p.22 |
| 4 L'évolution des opinions en situation non défiante : principaux résultats   | p.23 |
| <hr/>   |      |
| 4.1 Une nette réduction de l'indécision   | p.23 |
| 4.2 Un glissement du oui vers le non  | p.27 |
| 4.3 Les raisons pro-européennes du non  | p.30 |
| 4.4 La perception du Traité Constitutionnel   | p.35 |
| Conclusion : Une méthode efficace, fiable, reproductible mais aussi perfectible   | p.37 |
| Annexe : Les cinq étapes du sondage délibératif   | p.39 |





# Introduction

Le 21 mai 2005, une cinquantaine de citoyens qui se déclaraient indécis à quelques jours du référendum français sur le projet de traité constitutionnel ont été réunis par Notre Europe dans les locaux de Science Po, à Paris. Ils avaient été identifiés à travers un sondage classique au terme duquel il leur a été proposé de participer à une délibération collective sur le sujet. A leur arrivée, les volontaires se sont vus soumettre un questionnaire identique à celui auquel ils avaient répondu lors du sondage initial. Ils ont ensuite été répartis en groupes d'une dizaine de personnes afin de débattre, sous la conduite d'un modérateur, des raisons de leur indécision et des facteurs susceptibles de lever celle-ci. Ils ont également eu l'occasion d'interroger des experts et d'assister à une confrontation entre partisans et opposants au traité constitutionnel. A la fin de la journée, ils ont une nouvelle fois rempli le questionnaire d'opinion. Un peu plus d'une semaine plus tard, ils ont été re-contactés par l'institut de sondage partenaire de l'opération qui a alors enregistré leur vote final.<sup>1</sup>

C'est cette quasi expérience qui se trouve relatée et décryptée ici. Je commencerai par préciser la réflexion qui a fondé la démarche en mettant particulièrement l'accent sur le caractère non automatiquement délibératif du référendum. Je décrirai ensuite le mode opératoire retenu, en retraçant la généalogie conceptuelle – qui le rattache au sondage délibératif – et en montrant comment, à partir de ce modèle, nous en sommes venus à construire un prototype *ad hoc* de Sondage Délibératif axée sur des *focus groups*. Ce retour sur la genèse du dispositif effectivement mis en œuvre s'accompagnera d'une comparaison entre ce dernier et les principales caractéristiques de son archétype, amplement étudié par ailleurs, de manière à cerner d'emblée le potentiel et les limites de la séquelle.

Ensuite, dans le droit fil de ce que Loïc Blondiaux nomme la contrainte de description<sup>2</sup>, je m'attacherai au rendu de la délibération elle-même, étape par étape. Enfin, quatrième et dernier temps, j'analyserai les données recueillies et tenterai d'évaluer leur contribution à la

---

<sup>1</sup> Cette quasi expérience s'est déroulée le 21 mai 2005 dans les locaux de Science-Po, à Paris. Elle a été conçue et organisée par l'auteur et Stephen Boucher à l'initiative et au nom de Notre Europe, avec la collaboration de Julien Goarant et de Bruno Jeanbart, de l'institut CSA-Opinion, qui se sont chargés de l'identification, du recrutement et du suivi des participants, de l'équipe de Res publica, Marie-Catherine El Fallah, Sophie Des Vallées, Stéphane Travert et Gilles-Laurent Rayssac, qui ont animé les groupes de travail, de Gaëlle Coutant de Science-Po ainsi que des collaborateurs de Notre Europe Jean-Pierre Bobichon, Alain Dauvergne, Ute Guder, Morgan Larhant, Catherine Palpant et Christelle Vasseur.

Stephen et moi-même remercions tout spécialement Jacques Delors, Pascal Lamy et Gaétane Ricard-Nihoul, respectivement Président fondateur, Président et Secrétaire générale de Notre Europe, pour leur soutien énergique à ce projet ainsi que leur implication dans sa préparation. Merci aussi à Nadia Marik, directrice-adjointe de Science-Po, Roland Cayrol, Président de CSA et Stéphane Rozès, directeur de CSA-Opinion. Sur le plan scientifique, nous avons également pu compter sur les encouragements constants et les conseils avisés de James Fishkin, de l'Université de Stanford, de Robert Luskin, de l'Université du Texas, de Jacques Gerstlé, de Nonna Mayer, du Centre d'Etude sur la Vie Politique (Paris) et de Jesse Scott, de l'Institut Universitaire Européen (Florence) ; nous leur en savons gré et espérons qu'ils trouveront dans ce texte la trace de l'enthousiasme qu'ils nous ont communiqué pour une approche innovante et concrète de la délibération citoyenne. Enfin, rien n'aurait pu être réalisé sans l'appui financier de la Mission Europe du Ministère des Affaires Etrangères; merci en particulier à Pascale Andréani, Conseillère diplomatique du Premier ministre et à Grégoire Harel, Conseiller du ministre des Affaires étrangères pour leur disponibilité et leur efficacité.

<sup>2</sup> Loïc BLONDIAUX, *Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique*, dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La Découverte, 2004, p. 9.

compréhension du débat sur le traité constitutionnel avant de tirer quelques enseignements de cette expérience au regard des défis actuels en matière de démocratie participative et délibérative.

# 1. Les principes d'une délibération de qualité

Le souci d'intervenir de manière quasi expérimentale dans la campagne référendaire française par l'organisation d'une délibération citoyenne repose sur un raisonnement à trois niveaux. Le premier réside dans la conviction que **l'avenir de la construction européenne passe par la création d'une sphère publique européenne qui associe véritablement les citoyens au projet communautaire**. Le deuxième procède du constat que **le référendum, s'il représente une formule de participation démocratique plus active que la moyenne, ne garantit cependant pas en lui-même une délibération de qualité**. Le troisième niveau tient à l'émergence, ces dernières années, d'un courant de recherche et de pratique en sciences politiques et sociales au sein duquel sont mises au point des techniques délibératives performantes et prometteuses mais dont les décideurs politiques tardent à s'inspirer.

Je commencerai donc par préciser ces fondements de la démarche en me concentrant sur le facteur médian : la valeur délibérative du référendum. L'enjeu de la constitution d'un espace public – ou démos – européen dépasse de loin le format de l'analyse livrée ici et est abondamment documenté par ailleurs. Il ne paraît donc pas nécessaire de s'y arrêter autrement que pour rappeler, avec Mario Telo et Paul Magnette, que face à la crise démocratique de plus en plus aiguë que connaît l'intégration européenne, l'Etat, cadre de cette intégration, gagnerait à « trouver un répondant dans une citoyenneté commune qui ne soit pas seulement un ensemble de droits passifs mais aussi une pratique partagée de délibération et de décision démocratique »<sup>3</sup>. Quant au troisième aspect, celui qui touche précisément aux approches centrées sur la délibération, il fait l'objet d'une synthèse spécifique par Stephen Boucher publiée parallèlement au présent texte<sup>4</sup>.

« C'est sur la clarté, la complexité, la précision [des] procédures [encadrant les activités délibératives], et sur la déontologie réglant leur exercice, que se juge la maturité politique de nos démocraties » Paul Ricoeur

C'est donc la problématique-pivot de la valeur qualitative du référendum au regard de sa dimension participative qui demande le plus à être questionnée ici.

Il demeure fréquent en effet d'entendre,

y compris dans les rangs des observateurs les plus critiques du système délégatif, que le recours au suffrage populaire constitue le meilleur atout pour une participation effective des citoyens au débat et à la décision. Si cette assertion ne doit pas être rejetée en bloc, elle doit être débarrassée de ce que comporte d'illusoire la croyance que la dynamique référendaire est à elle seule gage de qualité démocratique. Comme l'a mis en évidence Paul Ricoeur, « l'extrême vulnérabilité » du langage politique réclame, pour la négociation des conflits, le

<sup>3</sup> Mario TELO et Paul MAGNETTE, *Les remises en cause de l'Europe politique depuis la chute du mur de Berlin : vers une démocratie supranationale et post-fédérale*, dans IDEM (s. dir.), *Repenser l'Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 21. Pour une synthèse récente, accessible et complète des questions liées à la constitution d'un espace public européen et à la citoyenneté européenne : Elvire FABRY, *Qui a peur de la citoyenneté européenne ?*, Paris, PUF, 2005.

<sup>4</sup> Stephen BOUCHER, *Démocratiser la démocratie européenne. Quelles voies pour une délibération inclusive et transnationale de qualité ?*, Paris, Notre Europe, Policy Paper n°17, novembre 2005.

respect au-delà du formel de règles du jeu singulièrement exigeantes<sup>5</sup>. Pour lui, « c'est sur la clarté, la complexité, la précision [des] procédures [encadrant les activités délibératives], et sur la déontologie réglant leur exercice, que se juge la maturité politique de nos démocraties »<sup>6</sup>. Que la sanction référendaire du 29 mai 2005 s'inscrive désormais comme un fait politique irrévocable ne doit pas interdire, sur un plan scientifique, de jauger la valeur qualitative de l'exercice en tant que procédure. Et pour ce faire, je me référerai aux principes régissant une délibération de qualité tels qu'ils transparaissent de l'analyse des travaux des chercheurs spécialisés en démocratie délibérative<sup>7</sup>.

Bien que ces derniers relèvent d'horizons théoriques diversifiés<sup>8</sup>, ils ne se cantonnent pas à une approche purement théorique ou spéculative. Les possibilités d'observation, d'expérimentation ou même d'intervention dans le champ de la pratique politique réelle ont au contraire tendance à s'accroître. Qu'ils aient vocation à compléter les procédures traditionnelles de la démocratie représentative ou qu'ils se posent comme alternatives à celle-ci, les dispositifs participatifs et délibératifs se sont multipliés au cours des deux dernières décennies à des fins diverses : associer de différentes manières la population aux affaires publiques locales ou régionales, organiser la concertation dans le cadre de projets susceptibles d'affecter le cadre de vie, explorer de nouvelles voies plus stimulantes et interactives de participation à la chose publique. Bien entendu, les pratiques ne sont pas forcément comparables ; il convient notamment de se garder d'assimiler en toute circonstance participation et délibération. Elles présentent toutefois « certains traits communs qui autorisent leur rapprochement analytique. [Elles] ont d'abord pour enjeu d'assurer une forme de participation des citoyens ordinaires à la discussion d'enjeux collectifs, de produire du jugement public au travers d'une discussion collective réunissant des acteurs d'origines différentes (...) et gardent pour la quasi-totalité d'entre [elles] un caractère consultatif »<sup>9</sup>. Mais surtout, au delà de leur diversité, elles permettent de dégager les grands principes sur lesquels se fondent une délibération de qualité. Loïc Blondiaux estime que trois d'entre eux font consensus *a minima* parmi les théoriciens de la démocratie délibérative<sup>10</sup>.

- Un **principe d'argumentation** en fonction duquel le débat démocratique doit consister en un « échange de raisons » et qui réclame des « procédures qui

---

<sup>5</sup> Paul RICOEUR, *Langage politique et rhétorique*, dans *Mélanges Taminaux, Phénoménologie et politique*, Paris, Ousia, 1990 et dans *Lectures I, Autour du politique*, Paris, Le Seuil, 1991, pp. 161-175.

<sup>6</sup> Ibidem, p. 167, n. 1. Voir aussi l'analyse développée sur les mêmes bases par Olivier MONGIN, *Le poids de la démocratie d'opinion. Désaveu de la réforme et fragilités du langage politique*, dans *Esprit*, Juillet 2005, pp. 65-71.

<sup>7</sup> Ainsi Joshua COHEN, Sheyla BENHABIB, John FISHKIN, Robert LUSKIN, etc. Voir à cet égard Loïc BLONDIAUX, *Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique*, Conférence de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, 11 novembre 2004, et Bernard MANIN, *L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques*, dans *Politix*, n° 15 (57), pp. 37-56. Blondiaux signale également, derrière les « figures tutélaires » d'Habermas et de Rawls, l'influence des pensées de Hannah ARENDT ou de John DEWEY.

<sup>8</sup> Loïc BLONDIAUX, *Op. cit.*, p. 2 recense ainsi le rational choice, la théorie critique et le féminisme, la théorie du droit, la psychologie sociale ou encore la science politique « classique ».

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 3. Cf. infra, p.9 et sv.

<sup>10</sup> IDEM, *Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique*, dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La découverte, 2004, pp. 10-11.

permettront de faire surgir les meilleurs arguments et permettront de s'éloigner d'une conception exclusivement agrégative de la légitimité ».

- Un **principe d'inclusion** au nom duquel « la discussion doit être ouverte au plus grand nombre et, dans l'idéal, à tous ceux qui sont susceptibles d'être affectés par la décision » et qui impose la recherche « dans la mesure du possible [des] conditions d'une discussion égalitaire, libre, non violente et ouverte ».
- Un **principe de publicité ou de transparence** qui assure le caractère démocratique et ouvert de la délibération.

A ces trois principes communs à la majeure partie des auteurs, on peut ajouter deux autres, transversaux aux premiers cités, qui permettront d'affiner la distinction entre la délibération active et productive de la simple discussion collective.

- Un **principe de contradiction** dans les débats visant à garantir non seulement la diversité des opinions exprimées mais encore la prise en considération du pour et du contre de chaque option envisagée. En effet, la seule hétérogénéité d'une assemblée n'implique pas nécessairement une confrontation des points de vue propre à assurer ce que Bernard Manin appelle « la vertu épistémique de la discussion, c'est à dire sa capacité à faire progresser la recherche du vrai »<sup>11</sup>. Nombre de facteurs (personnels, culturels, sociaux, stratégiques, psychologiques, etc.) peuvent circonvenir l'émergence d'une critique mutuelle des opinions et, du coup, biaiser la recherche d'une solution originale (c'est-à-dire qui ne se satisfait pas d'imiter ou de reproduire une logique *déjà-là*). Donc, « il faut organiser la délibération de manière spécifique si l'on veut que des arguments opposés y soient présents et que (...) le corps délibérant pèse adéquatement le pour et le contre des actions envisagées »<sup>12</sup>.
- Un **principe d'éthique ou de déontologie** de la délibération visant à protéger celle-ci du « mésusage sophistiqué de la rhétorique : car le langage politique est rhétorique non par vice, mais par essence (...). Seule donc une déontologie de la mesure et du respect, acceptée par toutes les parties du jeu politique, peut le préserver des perversions propres à son fonctionnement rhétorique »<sup>13</sup>. L'échange d'arguments raisonnés et contradictoires, s'il poursuit le vrai, doit être organisé dans un cadre (auto) régulé par le souci sincère d'être compris autant que possible par l'autre partie. On mesure la portée multidimensionnelle d'une telle préoccupation : elle touche au

---

<sup>11</sup> Bernard MANIN, *Délibération et discussion*, (à paraître dans *Revue Suisse de Science Politique*), s.d., p. 8.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 13. Manin insiste également sur une autre raison pour veiller à l'organisation de débats contradictoire : la tendance, démontrée par la psychologie cognitive et sociale, selon laquelle « confrontés à des informations ou à des documents dont ils n'avaient pas connaissance auparavant, les individus ont une propension systématique à voir dans ces éléments nouveaux une confirmation de leurs croyances antérieures ». Il s'agit du biais de confirmation (confirmatory bias) fréquemment répertorié dans les dispositifs de délibération et sur lequel nous reviendrons spécifiquement à propos de l'expérience relatée ici (Cf. *infra*, p. ).

<sup>13</sup> Paul RICOEUR, *Op. cit.*, p. 175. Cf. aussi p. 167 : « (...) comment négocier les conflits sans accord sur la règle de jeu commune ? De cette situation résulte pour le langage politique une contrainte fondamentale qui définit le cadre de ce que j'ai appelé, pour faire court, *délibération publique*. Le langage politique fonctionne au mieux dans les démocraties occidentales modernes comme langage qui affronte des prétentions rivales et qui contribue à la formation d'une décision commune. C'est donc un langage à fois conflictuel et consensuel ».

langage bien sûr<sup>14</sup> mais aussi aux autres codes en jeu, y compris non verbaux, à la temporalité de la délibération, à sa topologie, etc..

En dehors du respect de ces principes, il y a peu de chances que la discussion, aussi intense soit-elle, donne lieu à une délibération collective satisfaisante et capable de fonder des opinions sur autre chose que des idées pré-existantes, des convictions dominantes, des incitants, des pressions ou encore des émotions. A défaut d'être instruite en amont au moyen d'une délibération collective argumentée, inclusive et transparente, la démarche référendaire risque surtout de déboucher sur « l'agrégation de volontés non argumentées »<sup>15</sup> à la valeur incertaine.

Il suffit de passer sommairement le référendum du 29 mai au crible de cette grille d'évaluation pour constater que les principes mis en exergue plus haut n'ont été que très imparfaitement honorés. L'échange d'arguments s'est le plus généralement soldé par un

« Il est injustifié de supposer que, dans une société diverse, la simple liberté d'expression et de communication suffise à constituer un espace public » Bernard Manin

empilement de points de vue peu soucieux de se remettre mutuellement en question. Le principe d'inclusion, tout comme celui de publicité ne se sont guère traduits que par l'organisation de débats, médiatisés ou non, dans lesquels le citoyen était maintenu dans un rôle globalement passif. La contradiction s'est souvent figée dans des postures oppositionnelles à travers lesquelles n'ont primé ni le souci de dégager des alternatives, ni celui de justifier les objections. Quant au principe de déontologie visant à proscrire tout recours au sophisme, il suffit de relire aujourd'hui nombre de prises de position pour mesurer sa faible prégnance sur le débat.

Bien sûr, il n'est pas question de nier ici les apports réels du référendum. Il a suscité quantité d'échanges, de publications, d'initiatives qui ont alimenté le débat comme rarement. La couverture médiatique a été exceptionnelle tout comme l'activité des internautes et la vente des ouvrages spécialisés. Il s'agit là d'indicateurs qui témoignent, à côté de l'intérêt du référendum comme mécanisme décisionnel procédant de la démocratie directe, de ses vertus de stimulation du débat. Néanmoins, **abondance de débats ne signifie pas qualité de la délibération**. Comme l'épingle Bernard Manin, il est « injustifié de supposer que, dans une société diverse, la simple liberté d'expression et de communication suffise à constituer un espace public ». C'est cette constatation qui nous a poussé à interroger le débat général en y introduisant une formule délibérative.

---

<sup>14</sup> Cf. Olivier MONGIN, *Op.cit.*, pp. 68-69 : "(...) la délibération démocratique exige de discuter mais à double distance de l'opinion individuelle et du discours qui prétend savoir (ou comme la démocratie censitaire prétend que le peuple ne sait pas), à distance de la politique-réalité et du discours expert des élites ». On notera que Mongin arrime son raisonnement au *doxazein* aristotélicien – « l'opinion vraisemblable au sens où elle s'efforce de tenir le cap de la vérité » - que l'on rapprochera de la valeur épistémique de la délibération mise en exergue par Manin.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 1.

## 2. La formation du concept

### 2.1. LE SONDAGE DELIBERATIF© POUR MODELE

Sur le fond, la démarche était guidée par une **double motivation** :

- D'une part, créer les conditions d'une situation délibérative réelle, liée à des enjeux complexes au centre d'un véritable processus décisionnel et ainsi montrer qu'en situation non défiante, la réflexion et le débat sont possibles et productifs.
- Montrer que l'existence d'une situation délibérative réelle permet aux citoyens 'ordinaires' de construire, d'approfondir ou de faire évoluer leur opinion de façon plus raisonnable et autonome.

Ces lignes de faite de l'entreprise étaient à leur tour sous-tendues par **trois objectifs 'opérationnels'** :

- Etablir les meilleurs conditions possibles pour délibérer du traité constitutionnel européen dans le contexte d'une campagne brève, intense et passionnée sans évacuer la complexité des enjeux, mais en s'attachant à aborder ceux-ci de façon informée, équilibrée et pondérée.
- Identifier une cohorte de citoyens disponibles et volontaires à travers une méthode basée sur des critères objectivables.
- Mesurer l'évolution des opinions à deux stades de l'opération au moins : à l'entame de celle-ci et à l'issue de la délibération (ainsi que, dans la mesure du possible, après le scrutin de manière à vérifier l'impact réel sur l'opinion exprimée dans l'urne).

Sur la base d'un inventaire documenté des techniques délibératives utilisables, c'est le « Sondage Délibératif » - traduction imparfaite de « Deliberative Poll » en anglais - qui a retenu notre attention. Cette approche, mûrie aux Etats-Unis au cours des années 1990 et expérimentée pour la première fois au Royaume-Uni en 1994, a été mise au point par le professeur James Fishkin, de Standford University, en collaboration avec le professeur Robert Luskin, de l'Université du Texas à Austin<sup>16</sup>. Elle trouve son point de départ dans le sondage traditionnel mais vise à modifier la dynamique de celui-ci en inscrivant l'échantillon

---

<sup>16</sup> James S. FISHKIN, *Democracy and Deliberation*, New Haven, Yale University Press, 1991; ID., *The Voice of the People*, New Haven, Yale University Press, 1995; Robert C. LUSKIN, James S. FISHKIN et Roger JOWELL, *Considered Opinions : Deliberative Polling in Britain*, dans *British Journal of Political Science*, vol. 32, July 2002, pp. 455-487. Voir également : Kasper M. HANSEN, *The Deliberative Poll on the Future State of the European Union. Bringing the people back in*, University of Southern Denmark, avril 2002; Bernard Manin, « Délibération et discussion », *Revue Suisse de Science Politique*, date indéterminée, pp. 5-7 ; Nonna MAYER, *Le sondage délibératif au secours de la démocratie*, dans *Le Débat*, n° 96, septembre-octobre 1997, pp. 67-72 ; Thomas RISSE, *How do we know a European Public Sphere when we see one ? Theoretical clarifications and Empirical indicators*, European Institute Workshop, Feb. 20-21, 2002. On consultera également avec intérêt le site du Centre for Deliberative Polling : [www.la.utexas.edu/research/delpol](http://www.la.utexas.edu/research/delpol)

représentatif des personnes interrogées dans une démarche (inter)active – et non plus réactive et isolée – ainsi que dans une dimension diachronique – et non plus ponctuelle.

Concrètement, le Sondage Délibératif prolonge un sondage d'opinion classique d'une période d'information des personnes sondées, puis d'une délibération approfondie des questions traitées avant de donner lieu à une nouvelle collecte des opinions. Pour Bernard Manin, « son objectif était d'abord d'améliorer la technique du sondage en recueillant des opinions réfléchies et délibérées, plutôt que des réponses faites à la hâte par des individus n'ayant peut-être jamais pensé au sujet des questions. Le but était aussi de concilier l'expression des citoyens ordinaires, une des valeurs centrales de la démocratie depuis son invention, et les mérites de la délibération collective, habituellement confinée dans les enceintes d'assemblées choisies »<sup>17</sup>. Quant à l'inventeur du Sondage Délibératif, James Fishkin, il en résume ainsi le propos : « *The object is to facilitate deliberation that is not only quantitatively greater but qualitatively better than in the real world – more substantive, better informed, more balanced, more deeply reflective, and more inclusive in the sense of involving more socio-demographically and attitudinally diverse discussants* »<sup>18</sup>.

Le processus se décompose en **cinq étapes** (détaillées en Annexe 1). Il débute à la manière d'un sondage classique basé sur un échantillon aléatoire de citoyens ; mais à la différence de la pratique traditionnelle, ceux-ci sont invités à participer un mois plus tard à deux ou trois jours de délibération. Ceux qui acceptent reçoivent un dossier informatif et, éventuellement, ont accès à un site internet qui les informe et stimule leur intérêt. Juste avant la délibération proprement dite et alors que les participants sont déjà rassemblés en vue de celle-ci, il leur est demandé de répondre à nouveau au **questionnaire** qui leur avait été soumis lors de la prise de contact initiale. On peut alors entrer dans le vif de la **phase de délibération** pour laquelle les participants sont réunis pendant deux journées environ<sup>19</sup> en un lieu unique et adapté ; délibération qui voit s'alterner les discussions en groupes restreints animés par des modérateurs aguerris, l'audition d'experts techniques et la confrontation entre partisans des différentes positions en présence. Les travaux – et, avec eux, le processus délibératif – se concluent par une dernière **mesure de l'opinion**.

---

<sup>17</sup> *Délibération et Discussion, Op. cit.*, p. 5. Sur l'inscription initiale du sondage délibératif dans le courant de recherche sur l'opinion publique qui s'est développé au Etats-Unis dans la foulée des travaux de Philippe Converse sur le «paradigme minimaliste » et qui a conduit à remettre en cause la capacité des sondages traditionnels à rendre compte d'autre chose que de pseudo attitudes et de «non-attitudes », voir Nonna MAYER, *Op. cit.*, p. 67.

<sup>18</sup> Dans une note tapuscrite : *Meeting America's surface transportation needs. Proposal for Deliberative Poll's*, s.l., s. d. (2004), p. 1.

<sup>19</sup> Le plus souvent, les délibérations durent le temps d'un week end (afin notamment de ne pas interférer avec les obligations professionnelles des personnes conviées). Dans ce schéma, les participants arrivent le vendredi en fin de journée et repartent le dimanche en début d'après-midi.

## 2.2 « FAIRE EMERGER L'OPINION DU PUBLIC S'IL ETAIT INFORME SUR LA QUESTION, S'IL PRENAIT LE TEMPS D'Y REFLECHIR ET D'EN DEBATTRE »

Si le Sondage Délibératif s'est imposé comme la technique appropriée pour une intervention propre à susciter le débat pendant la campagne référendaire, c'est en raison de l'aptitude de sa méthodologie à **créer les conditions favorables à une délibération de qualité, du potentiel d'analyse et d'observation que représente son approche dynamique et, enfin, de ses vertus civiques et pédagogiques**. Passons en revue ces trois dimensions.

Partant du double constat de base que, d'une part, « *la conversation n'est pas l'âme de la délibération* »<sup>20</sup> et que, d'autre part, l'hétérogénéité d'une assemblée n'est pas garante à elle seule de la diversité et de la valeur des arguments exprimés – et donc de la qualité d'une délibération –<sup>21</sup>, l'architecture du processus délibératif et le soin accordé à sa construction font assurément figure de facteurs cruciaux<sup>22</sup>.

Dans la plupart des délibérations, y compris celles qui tournent le dos à trop d'improvisation, est détecté un phénomène de « polarisation des groupes » selon lequel « *la tendance préexistante des opinions au sein d'un groupe délibérant se trouve renforcée après la discussion* »<sup>23</sup>. Cette propension au renforcement de l'avis dominant dès le départ est principalement attribuée à deux facteurs : l'influence sociale de l'environnement – désirent être perçus favorablement par autrui, les individus ont tendance à infléchir leurs propres opinions dans le sens dominant pour être approuvés par leur pairs<sup>24</sup> - et le déséquilibre quantitatif des arguments en faveur de la thèse dominante – plus les tenants d'une option seront nombreux avant une délibération, plus sera disproportionnellement élevé le nombre d'arguments émis en faveur de cette option<sup>25</sup>. Ce biais a pour conséquence de fausser la valeur de la délibération dont il est en principe attendu qu'elle puisse faire émerger la décision correcte et bonne en se détachant de toute contrainte ou pression (fut-elle inconsciente). Or précisément, la pratique du Sondage Délibératif échappe à cet effet indésirable de la polarisation.

---

<sup>20</sup> Selon la formule de Bernard Manin (*Délibération et discussion. Op. cit.*, p. 16) inspirée de l'affirmation de M. Schudson pour qui « la conversation n'est pas l'âme de la démocratie » (*Why conversation is not the soul of democracy*, in *Critical Studies in Mass Communications*, 14(4), Dec. 1997, pp. 297-309).

<sup>21</sup> Bernard MANIN, *Délibération et discussion. Op. cit.*, pp. 8-18.

<sup>22</sup> *Ibid.*. Cf. aussi *supra*, pp.4-6.

<sup>23</sup> *Ibid.*, pp. 3-5. Cf. aussi C. R. Sunstein, *The Law of Group Polarization*, in *The Journal of Political Philosophy*, vol. 10, n° 2, 2002, pp. 175-195.

Manin relève que, bien si « une position extrême peut être tout à fait raisonnable (, ...) on ne voit aucune raison pouvant faire souhaiter que des groupes délibérants radicalisent systématiquement leurs positions dans le sens de leurs penchants antérieurs ».

<sup>24</sup> « Dans un environnement délibératif où les individus perçoivent que les opinions penchent dans un certain sens, ils infléchissent leur propres expressions dans le sens dominant pour être approuvés de leurs pairs » (*Ibid.*, pp. 3-4).

<sup>25</sup> « Dans un ensemble dont le plus grand nombre de membres sont favorables à une politique quelconque avant la délibération, un nombre disproportionné d'arguments en faveur de cette politique sera émis. Considérés en tant qu'auditeurs, les individus entendront plus de raisons en faveur de cette politique que contre elle. Cette prépondérance numérique exercera à son tour un certain effet persuasif, poussant les membres du côté où il y a le plus d'arguments. Le déséquilibre initial de la distribution des opinions sera ainsi accentué par la délibération » (*Ibid.*, p. 4).

Pour Manin, ceci est dû vraisemblablement à la manière dont la contradiction est instituée et encadrée – et non pas seulement postulée en fonction de la diversité des délibérants – dans le processus précis développé par Fishkin<sup>26</sup>. Ici en effet, les délibérants bénéficient d'une 'mise à niveau' informationnelle en amont des débats. Ils continuent à être informés de manière scrupuleuse au cours de ceux-ci, en ayant accès aux arguments et aux éléments de contextualisation de chacun des points de vue en présence. Ils audient des experts. Ils délibèrent tantôt en petits groupes, tantôt en séance plénière mais en bénéficiant toujours de la régulation assurée par un animateur impartial. Ils assistent et participent à des confrontations entre tenants des différentes thèses opposées, etc. On a donc affaire à un modèle de délibération qui incorpore, dans un cadre méthodologique rigoureux, la *contradiction organisée* et l'ajoute à la *discussion égalitaire* et à des formes de *communications où les parties prenantes ne dialoguent pas entre elles* (au cours de la phase d'information préalable ou lors de l'audition d'experts, par exemple). C'est la conjugaison de ces trois éléments qui semble en mesure de prévenir le mécanisme de renforcement systématique des croyances antérieures et qui, du coup, induit une **probabilité raisonnable pour que les délibérants forment réellement leur volonté sur la base des arguments qu'ils ont entendus et échangés**<sup>27</sup>. Bref, dans la panoplie des dispositifs participatifs existants, le Sondage Délibératif se situe parmi ceux qui réunissent au mieux les qualités propices à une délibération sinon optimale, du moins débarrassée de ses travers les plus nuisibles.

En outre, le Sondage Délibératif présente l'avantage de ne pas se contenter d'un relevé ponctuel et unique de l'opinion des participants (qui intervient souvent *ex post* dans la plupart des autres procédés) mais de répéter l'opération à différents moments choisis du processus. Comme le note Nonna Mayer, l'approche n'est pas seulement normative mais constitue un mode d'action sur l'opinion : « *Il s'agit moins de recueillir l'opinion du public sur un problème, que de faire émerger l'opinion qui serait celle du public s'il était informé sur la question, s'il prenait le temps d'y réfléchir et d'en débattre* »<sup>28</sup>. Mais, à partir du moment où on a une idée précise de ce que pense le groupe d'une problématique donnée lorsqu'il est sondé sans préavis, de ce qu'il pense après avoir disséqué une information sérieuse sur le sujet, de ce qu'il pense après avoir délibéré de ces questions dans les conditions décrites plus haut et, éventuellement, de ce qu'il pense de tout cela quelques semaines ou mois plus tard, on dispose de balises qui permettent de **mesurer l'évolution de l'opinion et sans doute de comprendre, dans une certaine mesure, les paramètres et les mécanismes qui président à sa formation**. C'est cette approche à la fois dynamique et réflexive qui distingue le Sondage Délibératif de nombreuses autres techniques et recèle son potentiel élevé sur le plan de l'analyse scientifique qualitative. Kasper Hansen assure par ailleurs que, pour les mêmes raisons, la méthode est probablement parmi les plus adaptées « *[for] establishing an*

---

<sup>26</sup> En effet, « (...) une assemblée, même diverse, ne considère pas nécessairement le pour et le contre des actions qu'elle envisage » (*Ibid.*, p. 11).

<sup>27</sup> *Ibid.*, *passim*. Pour James Fishkin, les quatre principes qui doivent caractériser un processus de délibération démocratique efficace sont la délibération (c'est-à-dire l'échange d'arguments), l'absence d'oppression de la minorité par la majorité, l'égalité politique et la participation (*The Voice of the People, Op. cit.*, p. 173).

<sup>28</sup> *Op. cit.*, p. 68.

*understanding of the gap between the general public and the European – and sometimes also national – decision-makers on specific subject concerning European integration »<sup>29</sup>.*

Enfin, le caractère remarquable du Sondage Délibératif au regard de nos préoccupations tient encore aux objectifs civiques et pédagogiques que lui assignent ses promoteurs. Pour James Fishkin, l'enjeu est bien de **stimuler et développer la participation démocratique**<sup>30</sup>. Et les résultats disponibles des sondages délibératifs effectués jusqu'ici indiquent un impact positif en ce sens : « *les propos des participants reflètent un intérêt accru pour la politique, une prise de conscience de leur ignorance et un besoin d'information (...). Ils témoignent également d'une perception plus critique des responsables politiques et d'une détermination accrue à se faire entendre* »<sup>31</sup>. Ces vertus ne sont pas l'apanage des seuls délibérants : la retransmission télévisée des débats et leur diffusion par voie de presse permettent de toucher un public beaucoup plus large<sup>32</sup>. Selon Kasper Hansen, la plus value participative de la méthode prônée par Fishkin et consorts résulterait de trois facteurs :

1. l'aptitude du Sondage Délibératif à stimuler le débat,
2. à accroître la motivation des citoyens associés et
3. à renforcer le niveau de connaissance sur un sujet déterminé<sup>33</sup>.

A propos de ce dernier aspect, il faut mettre en évidence le lien étroit entre la portée civique du Sondage Délibératif et sa dimension pédagogique. Il ne fait pas de doute que tant les changements constatés entre opinions initiales, intermédiaires et finales (ou en tout cas considérées comme telles par convention) que l'effet d'émulation citoyenne généré par la démarche délibérative ont partie liée avec les propriétés d'apprentissage du Sondage

---

<sup>29</sup> *Op. cit.*, p. 1.

<sup>30</sup> *The Voice of the People, Op. cit.*, pp. 173-175.

<sup>31</sup> Nonna MAYER, *Op. cit.*, pp. 71-72.

<sup>32</sup> Les expériences menées jusqu'ici ont eu un succès télévisuel appréciable. Ainsi, le premier sondage délibératif organisé à Manchester (UK), en partenariat avec Channel Four et The Independent, sur la question de la criminalité et des moyens de la combattre a enregistré 20% d'audience lors de l'émission qui lui a été consacrée par Channel Four et Granada Television. L'expérience a par ailleurs été largement commentée par la presse écrite qui lui a consacré plus d'une centaine d'articles (*Ibid.*). On ne dispose cependant pas d'évaluation qualitative détaillée de l'impact réel de ce type d'initiative sur la formation de l'opinion du public 'indirect'.

Nonna Mayer remarque à propos de la volonté d'assurer la répercussion de l'expérience auprès d'une large audience que « Fishkin renoue ainsi avec le rêve de Gallup, pour qui les sondages d'opinions, relayés par les médias, devaient permettre de transposer l'assemblée villageoise caractéristique de la Nouvelle Angleterre ou des cantons suisses à l'échelon du pays tout entier, restaurer la démocratie directe à l'ère de masse : *la nation est littéralement réunie dans une seule pièce. Les journaux et la radio conduisent le débat sur les enjeux nationaux(...). Et en fin de compte, grâce à la technique du référendum sur échantillon, le peuple, après avoir entendu les points de vue opposés sur chaque enjeu, peut exprimer sa volonté* » (*Ibid.*, pp. 68-69 ; la citation de George GALLUP, traduite par Nonna Mayer, est tirée de *The pulse of democracy : the public opinion poll and how it works*, New York, Greenwood, 1940, p. 15 par James FISHKIN, *The Voice of the People, Op. cit.*, pp. 79-80).

<sup>33</sup> *Op. cit.*, p. 1.

Délibératif. Comme l'épingle Fishkin, « *the participants who learn the most change the most* »<sup>34</sup>.

### 2.3 OBSTACLES ET CONTRAINTES

On le voit : les motifs ne manquaient pas qui, sur le papier au moins, faisaient du Sondage Délibératif une formule en adéquation avec la perspective d'une action citoyenne et participative dans le cadre de la campagne référendaire<sup>35</sup>. A ce stade de son développement, cette technique ne peut plus être considérée comme balbutiante et la littérature scientifique reconnaît son apport significatif. A ce titre et sans pour autant l'assimiler à une panacée<sup>36</sup>, elle représente assurément un outil performant d'implication et de participation citoyennes et constitue ainsi un des vecteurs correspondant au souci de Notre Europe de promouvoir un espace public européen inclusif et participatif. Cependant, entre l'intention initiale et le dispositif effectivement mis en œuvre, le concept s'est transformé au gré de divers facteurs largement liés au contexte politique (qui constituait par ailleurs l'objet de la démarche ...).

**Trois paramètres principaux ont affecté négativement la possibilité d'implémenter un Sondage Délibératif intégral :**

- le **temps** imparti,
- le **coût** de l'opération et
- les **risques intellectuels et politiques** que celle-ci supposait de la part de ses éventuels bailleurs de fonds.

---

<sup>34</sup> *Meeting America's surface transportation needs, Op. cit.*, p. 2. On sait peu de choses cependant des facteurs liés à l'apprentissage qui interviennent dans la dynamique de changement d'opinion vérifiée dans le cadre des sondages délibératifs. Il serait notamment intéressant d'isoler ces facteurs des autres causes efficaces (influences externes, expériences antérieures, etc.) et d'identifier les éventuelles interactions entre ces différentes causes et le processus d'acquisition de connaissances. De même, il ne serait pas indifférent de savoir si la méthode permet de dépasser la simple acquisition de connaissances et favorise le développement de compétences (c'est à dire de savoirs et de savoir-faire traduisibles en possibilités d'accomplir ultérieurement une action du même type et de construire celle-ci en l'adaptant à un contexte évolutif). La déconstruction de sondages délibératifs sous l'angle didactique pourrait non seulement aider à mieux comprendre le processus à l'œuvre – et peut-être notamment à affiner les hypothèses en cours sur les motifs de l'absence de l'effet de polarisation des opinions préexistantes – mais aussi à apprécier dans quelle mesure les méthodes étudiées peuvent être perfectionnées ou plus largement exploitées, voire exportées dans d'autres contextes éducatifs formels ou non-formels. C'est ce questionnement qui a conduit Notre Europe à mettre sur pied un programme de travail intitulé '*Sondage Délibératif et éducation à la citoyenneté active*' qui sera développé entre octobre 2005 et octobre 2007 avec le soutien de la Direction Générale Education, Audiovisuel et Culture de la Commission européenne.

<sup>35</sup> C'est d'ailleurs un projet qu'avait formé, indépendamment de l'initiative relatée ici et sans que nous n'en ayons eu connaissance à l'époque, le vice-président de la Convention, M. Giuliano Amato et plusieurs collaborateurs et scientifiques associés : voir Jesse SCOTT, *Future of Europe Deliberative Poll : Project Outline*, s.l., February 2003 ; cf. aussi Kasper HANSEN, *Op. cit.*.

<sup>36</sup> Il ne faut en effet pas perdre de vue certaines précautions conceptuelles indispensables afin de ne pas extrapoler le résultat du sondage délibératif au-delà de sa signification réelle. Il est ainsi important de prendre en compte les biais de représentativité mis en évidence à propos des sondages classiques. On s'abstiendra également d'opposer la légitimité du sondage délibératif à d'autres modes de formation de l'opinion.

A peine trois mois séparaient l'annonce officielle de la date du scrutin et son déroulement. Si ce délai ne compromettait pas la conception et le développement de l'initiative sur les plans méthodologique et opérationnel<sup>37</sup>, il rendait difficile la constitution du partenariat financier nécessaire pour assumer l'opération. Entre l'organisation du sondage initial, du recrutement et de l'acheminement des participants et la confection et l'envoi de la documentation, mais aussi le déplacement, l'accueil et l'hébergement des délibérants, le défraiement des animateurs et autres professionnels requis etc., le coût total d'un tel processus exigeait un investissement substantiel qui nécessitait l'intervention pécuniaire d'autres acteurs<sup>38</sup>. Or, le climat tendu de la campagne et les écarts serrés entre les positions dans l'opinion des défenseurs et des opposants au traité constitutionnel, liés à l'incertitude du résultat final du Sondage Délibératif, eurent pour conséquence de décourager les partenaires pressentis. Bien qu'un soutien des pouvoirs publics ne tarda pas à se profiler<sup>39</sup>, les fondations politiques et les médias – indispensables pour assurer la diffusion de la délibération dans la philosophie du Sondage Délibératif – se montrèrent autrement plus circonspects. Si le concept séduisait d'emblée – particulièrement son caractère innovant –, **les réticences se manifestaient dès lors que nos interlocuteurs saisissaient que la méthodologie induisait l'absence de contrôle sur le résultat nominal de la délibération**. Il faut peut être aussi attribuer partiellement ce type de réaction à une réticence hexagonale vis-à-vis des recherches et expérimentations sur l'opinion publique que relevait déjà Nonna Mayer en 1997<sup>40</sup>.

Quoi qu'il en soit, la frilosité des acteurs face à l'issue incertaine du processus délibératif nous contraignit à abandonner le projet d'un Sondage Délibératif *stricto sensu* pour développer **une formule revisitée, plus modeste sur le plan organisationnel, mais directement inspirée des enseignements méthodologiques tirés des sondages délibératifs**. Le réaménagement du concept s'est effectué sur deux plans. Le premier a résidé dans un recentrage géographique et thématique. D'un Sondage Délibératif national englobant l'ensemble des profils préélectorales, on est passé à une consultation organisée à l'échelle de la Région Ile de France et incluant uniquement les indécis. La seconde variable à avoir été revue tenait à la temporalité de la délibération, laquelle fut ramenée à une journée. C'est donc un Sondage Délibératif orienté sur des focus groups d'indécis qui fut planifié en avril 2005 et réalisé une semaine avant la tenue du référendum sur le traité constitutionnel européen.

Sans entonner le refrain de la contrainte féconde et propice à la novation, on soulignera toutefois que l'adaptation d'un modèle à une réalité concrète caractérise inévitablement le

---

<sup>37</sup> Plusieurs sondages délibératifs ont été organisés ou supervisés par James Fishkin et Robert Luskin dont le délai entre la décision de procéder à l'opération et le terme de celle-ci n'excédait pas dix à douze semaines.

<sup>38</sup> Le devis dressé dans le cas présent avoisinait les 350 000 Euros. La facture du sondage délibératif pionnier de Manchester s'élevait à 350 000 Livres et certaines opérations ont dépassé les trois millions et demi de dollars aux Etats-Unis (Nonna MAYER, *Op. cit.*, p. 72).

<sup>39</sup> Et particulièrement le cabinet du Premier ministre de l'époque, à travers notamment la personne de Mme Pascale Andréani, conseillère diplomatique.

<sup>40</sup> *Op. cit.*, p. 72. Pour faire bonne mesure, on rappellera toutefois que le projet de sondage délibératif sur la constitution européenne imaginée par Giulano Amato et son équipe (Cf. *supra*, note 35) en dehors du contexte français n'a pu être réalisé faute de soutiens suffisants. Il bénéficiait pourtant d'un fort appui scientifique et politique ainsi que d'une perspective temporelle plus confortable. Par contre, dans la mesure où il ambitionnait une participation transnationale de citoyens issus des différents Etats membres, il coûtait vraisemblablement beaucoup plus cher.

recours à la délibération. Les situations varient, les débats peuvent surgir de manière inopinée, les contextes évoluent ..., bref, répondre à des défis politiques par la voie de la délibération impose une capacité à s'affranchir des patrons pré-découpés pour concevoir des formules *sui generis* adaptées aux enjeux et aux circonstances. Le prêt à porter n'est donc pas de mise en la matière ; même si l'impératif de souplesse n'autorise pas à déroger aux exigences méthodologiques fondamentales de la délibération.

#### 2.4. CARACTERISTIQUES DES FOCUS GROUP DELIBERATIFS

La démarche visait à permettre à un groupe de citoyens français d'appréhender le référendum à travers une approche active centrée sur la délibération. Le dispositif mis en place à cet effet s'articule autour d'une série d'actions simples : identifier par sondage un échantillon d'électeurs représentatifs, à l'échelle de la Région parisienne, les **principales catégories d'indécis** ; les rassembler en un lieu approprié pendant une journée ; créer les **conditions nécessaires à une délibération** sur les causes majeures de leur indécision et sur les éléments susceptibles de lever celle-ci ; leur donner la **possibilité d'interroger des représentants** politiques et syndicaux ainsi que des experts académiques défendant, **de manière équilibrée**, tantôt le oui au référendum tantôt le non ; **mesurer l'opinion** du panel avant et après la délibération.

Le ciblage de l'expérience sur les interrogations et les attentes des indécis permet de réduire la taille du groupe de délibérants tout en arrimant l'événement au calendrier et à l'évolution des enjeux de la campagne. Il participe alors du suspense de la dernière ligne droite, ce qui en stimule l'intérêt pour tous les acteurs. De même, la délimitation du périmètre géographique de recrutement des participants à la Région parisienne concourt au même souci de réduction de l'échantillon tout en préservant sa représentativité à l'échelle d'un territoire donné. Outre l'espace, l'autre variable à avoir été modifiée est le temps : d'un week-end dans le cas du Sondage Délibératif, la durée de la phase délibérative a été ramenée à **une journée**. Pour le reste et en dépit de la métamorphose du projet par rapport à son intention initiale, **la philosophie qui anime le Sondage Délibératif axé sur les focus groups est proche de celle dont s'inspire le Sondage Délibératif**.

Sur le plan des traits de **filiation** assumés avec celui-ci, on soulignera : le principe du recrutement des participants à partir d'un sondage classique ; le rassemblement des délibérants volontaires dans un lieu adapté deux semaines environ après les avoir sondés pour la première fois (au lieu d'un mois, en moyenne, dans le cas du Sondage Délibératif) ; le recouvrement des frais et l'allocation d'un incitant financier aux participants ; l'organisation des débats en groupes de travail composés de manière partiellement aléatoires et conduits par des animateurs professionnels ; la confrontation équilibrée des points de vue de responsables politiques, syndicaux et d'experts académiques (confrontation préparée lors des ateliers et menée sur la base de questions posées par les délibérants et issues de leurs travaux communs) ; la mesure de l'opinion des participants en amont et en aval de la délibération, à quatre reprises (lors du sondage téléphonique initial, par réponse écrite au questionnaire le jour de la délibération – avant le début des échanges et à la fin des travaux, après la session

plénière et la confrontation des positions – ainsi qu'à travers un dernier entretien téléphonique après le référendum).

Quant aux **différences** les plus significatives, elles résident dans : l'absence de distribution d'une documentation ou d'une information correspondant au thème traité entre le moment du recrutement et le début de la délibération ; la réduction du temps de délibération à une seule journée ; le défaut de possibilité de soumettre des questions d'éclaircissement à des experts impartiaux ; le fait que le débat contradictoire en séance plénière se soit tenu en présence d'un public extérieur (qui n'était cependant pas autorisé à intervenir dans la discussion) ; l'absence de retransmission télévisée de la délibération (qui fut partiellement compensée par une retransmission radiophonique et des reportages brefs à la télévision)<sup>41</sup>.

Des trois éléments identifiés plus haut comme susceptibles de prévenir ensemble le biais de radicalisation des opinions antérieurs, deux sont intégralement conservés – la discussion égalitaire et la contradiction organisée – tandis que le troisième – les formes de communication à travers lesquelles les parties prenantes ne dialoguent pas entre elles – est atrophié du fait de l'absence d'information écrite préalable à la discussion ainsi que de la non-possibilité de consulter des experts techniques 'neutres' ; il se résume par conséquent à l'audition publique des échanges intervenus à la tribune entre partisans du oui et du non au Traité constitutionnel européen. Il sera intéressant, dans ces conditions, de vérifier si le biais de polarisation des opinions demeure contenu par la méthodologie ou au contraire, affecté par les métamorphoses de la formule délibérative, reprend le dessus.

---

<sup>41</sup> La retransmission radiophonique s'est effectuée sur France Culture. Outre le fait qu'une diffusion télévisuelle touche un public plus vaste, elle offre l'avantage de rendre compte de certains éléments de langage non verbal (les attitudes, les mimiques ...) qui ne sont pas indifférents dans un débat contradictoire. La radio, de son côté, permet de mieux se concentrer sur les propos échangés à la fois sur le plan du contenu, de la formulation et de l'expression.

## 3. Les étapes de la délibération

### 3.1. LE RECRUTEMENT DES 'INDECIS'

Le sondage d'appel a été réalisé par l'Institut CSA entre le 12 et le 14 mai auprès d'un échantillon de 980 personnes en Région Ile-de-France. Aux personnes qui, à l'occasion de ce sondage, se déclaraient indécises, il était proposé de participer, le 21 mai, à une journée de délibération et de confrontation entre partisans du oui et du non au référendum. Parallèlement, il avait été demandé à CSA de dresser un profil du groupe des indécis tel qu'il pouvait être identifié dans les sondages classiques effectués à l'époque. Si le Sondage Délibératif s'appuie en règle générale sur un échantillonnage aléatoire, cette approche nous a paru devoir être combinée avec des critères de représentativité – sans pour autant appliquer à ceux-ci des quotas stricts – dans le cas d'une consultation spécifiquement orientée vers un public déterminé. Les critères retenus comprenaient l'âge, le sexe, les caractéristiques socioprofessionnelles et la sensibilité politique<sup>42</sup>.

A moins de vingt jours du scrutin, le **portrait-robot de l'indécision** prend les contours suivants. Elle touche 30% des Français qui déclarent alors vouloir aller voter – et qui représentent 60% des personnes inscrites sur les listes électorales -, ce qui correspond à un cinquième environ du corps électoral. Elle caractérise essentiellement les électeurs de gauche tandis que les électeurs de droite sont davantage stratifiés entre le oui (UMP et UDF)<sup>43</sup> et le non (souverainistes et FN). Au sein de la gauche, elle affecte proportionnellement plus l'électorat vert que l'électorat socialiste mais l'électorat écologiste étant nettement plus réduit que celui du PS, cela représente en valeur absolue nettement moins de gens. L'indécision apparaît aussi plutôt trouver un terrain fertile parmi les classes populaires et les non-diplômés même si elle ne constitue pas leur apanage exclusif. Elle concerne proportionnellement un peu plus d'hommes que de femmes. Elle est la plus forte chez les moins de 30 ans, demeure très significative chez les trentenaires et diminue au fur et à mesure que l'électeur est âgé.

Les raisons manifestées par les personnes sondées pour expliquer leur indécision ont été repérées lors du recrutement (à travers la question suivante posée lors de l'entretien téléphonique : pourquoi n'avez-vous pas choisi, aujourd'hui, la réponse que vous ferez au référendum ?). Il ressort du matériau recueilli que l'indécis(e) est très majoritairement un(e) citoyen(ne) pris dans un dilemme sincère entre le oui et le non. Deux grands cas de figure apparaissent : soit l'indécis(e) souhaite aller voter mais se déclare incapable de faire un choix car, dans certains cas, il/elle s'estime sous ou surinformé(e) tandis que, dans d'autres, il/elle s'avoue désarçonné(e) par le débat («avec le même argument, deux leaders d'opinion défendent tantôt le oui, tantôt le non ») ; soit il/elle se trouve partagé(e) de manière inextricable à ce stade entre les deux positions. Dans cette dernière hypothèse, deux possibilités dominent : selon la première, il coûte à certain(e)s qui souhaitent voter en faveur

---

<sup>42</sup> A l'époque, le taux d'indécision moyen exprimé par les sondages dépassait 30%.

<sup>43</sup> Une certaine hésitation s'est longtemps manifestée dans les rangs de l'UDF mais elle semble avoir été liée à la question turque et paraît au moment où est réalisé le sondage initial.

du traité constitutionnel d'apporter ce qu'ils/elles considèrent être un soutien à la majorité présidentielle et gouvernementale alors qu'ils/elles se sentent en désaccord avec celle-ci sur un grand nombre d'autres questions (« je ne veux pas voter pour Chirac mais je ne veux pas voter contre l'Europe »)<sup>44</sup> ; dans la seconde, leur sentiment à l'égard du vote les conduit plutôt vers un choix à l'inverse de celui défendu par les dirigeants politiques ou les personnalités emblématiques ou familières dont ils/elles se sentent proches ; où encore ils/elles éprouvent une inclination qui se trouve en conflit avec d'autres valeurs (en général, une vision idéaliste au prise avec des arguments pragmatiques ou vice et versa)<sup>45</sup>. Où qu'ils se situent dans cette configuration, la plupart des indécis se déclarent toutefois concernés ou très concernés par l'enjeu que représente l'avenir de la construction européenne et déterminés à voter (si du moins ils parviennent à arrêter une position).

En croisant ces données médianes à celles des personnes ayant répondu favorablement à l'invitation à délibérer, il a été possible de déterminer une cohorte de 81 personnes. Cette sélection originale présentait une légère sur-représentation masculine. Les 18-29 ans et les 30-39 ans étaient davantage représentés que les catégories d'âges supérieurs. Les personnes non ou faiblement diplômées formaient les deux tiers de l'effectif. La moitié de celui-ci déclarait se situer plutôt à gauche tandis qu'un quart affirmait une proximité avec la droite et que le dernier quart ne revendiquait aucune préférence politique.

Le nombre de personnes retenues intégrait un taux de désaffection potentielle de 25 à 50% : pour permettre l'analyse, le seuil minimal de participation avait été fixé à quarante personnes. Afin de contenir ce taux, deux dispositions ont été prises : plusieurs rappels téléphoniques ont été effectués afin de vérifier et, au besoin, de raviver la motivation des participants potentiels et d'assurer leur acheminement jusqu'au lieu de la délibération ; il a été annoncé aux personnes acceptant de participer qu'elles percevraient une indemnité de cent Euros, laquelle s'ajoutait à des incitants symboliques tels que l'organisation des débats dans un lieu prestigieux, la présence de personnalités politiques connues ou la couverture médiatique de l'événement.

La veille de la délibération, 64 participants ont confirmé leur présence. Le jour dit, 49 personnes se sont présentées. Le profil du groupe qu'elles formaient peut être esquissé à travers les données reprises dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>44</sup> Une réflexion du type « j'ai du mal à soutenir une troisième fois Chirac » est revenue dans un grand nombre de motivations exprimées. Les deux fois précédentes auxquelles il est fait allusion ici sont le deuxième tour de l'élection présidentielle du 21 avril 2002 qui a vu le président sortant, Jacques Chirac, affronter le leader de l'extrême droite Jean-Marie Le Pen, s'attirant le soutien, parfois résigné, de nombreux électeurs qui n'avaient pas soutenu M. Chirac au premier tour et ne partageaient pas sa sensibilité mais entendaient faire barrage au Front national ; et le soutien populaire exprimé au Président Chirac et à son gouvernement lorsqu'ils ont manifesté réticences puis opposition au déclenchement d'une guerre en Irak souhaité par l'administration américaine de M. Bush.

<sup>45</sup> Cette posture se décline essentiellement autour de deux types d'attitudes : les gens qui souhaitent voter non par conviction sociale ou 'altermondialiste' mais hésitent à aller au bout de leur choix car ils craignent les conséquences (poids de la France en Europe et dans le Monde, fragilisation de la Gauche, le fait que cela ne va pas résoudre leur problème avec Chirac) ; les gens qui souhaitent a priori voter oui mais sont ébranlés par les arguments humanistes et sociaux du non.

| SEXE                       |    |
|----------------------------|----|
| Homme                      | 29 |
| Femme                      | 20 |
|                            | 49 |
| AGE                        |    |
| 18-29 ans                  | 17 |
| 30-39 ans                  | 11 |
| 40-50 ans                  | 11 |
| Plus de 50 ans             | 10 |
|                            | 49 |
| PROFESSION                 |    |
| Cadre, profession libérale | 6  |
| Profession intermédiaire   | 15 |
| Employé                    | 17 |
| Ouvrier                    | 11 |
|                            | 49 |
| STATUT                     |    |
| Actif                      | 33 |
| Inactif                    | 16 |
|                            | 49 |
| PROXIMITE POLITIQUE        |    |
| Gauche                     | 29 |
| Droite                     | 12 |
| Sans préférence partisane  | 8  |
|                            | 49 |

### 3.2. LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE DELIBERATION

La délibération s'est déroulée le samedi **21 mai 2005**, entre 9h30 et 18h30, à Sciences Po Paris.

Les participants ont été accueillis individuellement dans le hall de l'institut à partir de 9h. Ils se sont vu remettre un badge et un **dossier d'information** au contenu neutre<sup>46</sup>. Les travaux ont réellement débuté quarante cinq minutes plus tard par une **séance introductive** au cours de laquelle les objectifs de l'initiative, le calendrier de la journée et les différentes personnes en charge ont été présentés ; le principe de la mesure de l'opinion a été expliqué (sans toutefois aborder le contenu des questionnaires ni bien sûr préciser que celui de l'après-midi serait quasiment un fac-similé de celui délivré au cours de la matinée) ; les informations pratiques

<sup>46</sup> Informations pratiques, descriptif de l'initiative, brève information factuelle sur l'Union européenne, fiches de présentation de l'organisateur et des partenaires ; mais aucun document engagé dans un sens ou l'autre sur le traité constitutionnel.

ont été communiquées ; les participants ont été invités à demander les précisions ou les éclaircissements qui leur paraissaient nécessaires.

Les délibérants ont ensuite été répartis en **quatre sous-groupes**, composés de onze à quatorze personnes chacun, en tenant compte de leur profil socioprofessionnel. Il s'agissait moins en l'occurrence de déroger à nouveau à l'aléatoire qui gouverne la fabrication du Sondage Délibératif que de prévenir d'éventuels effets négatifs – inhibition ou dominance en fonction de l'information et de la formation des participants – résultant d'une éventuelle sur-minorisation casuelle de certaines catégories dans un sous-groupe donné. En dehors de cette précaution, les lois de la stochastique ont été respectées. Chaque sous-groupe était identifié par le numéro du local (11, 12, 13 ou 14) dans lequel il prenait place. Ce numéro figurait sur le badge remis à chaque participant dès son arrivée.

Chacun de ces groupes délibératifs était **animé par un intervenant professionnel** muni d'une feuille de route établie autour de cinq consignes : (i) manifester une totale neutralité vis-à-vis de la Constitution ; (ii) s'assurer que chaque personne puisse s'exprimer en toute égalité et dans le respect de l'expression des autres ; (iii) garantir et, au besoin, susciter la contradiction ; (iv) identifier de manière précise, au début de la session, les objectifs poursuivis par le groupe et maintenir ce cap ; (v) rappeler régulièrement les règles (énoncées au départ) de la délibération.

Par ailleurs, dans chaque sous-groupe, un **rapporteur** prenait des notes tout en s'abstenant de participer au débat (exception faite des questions de compréhension) et en poursuivant l'objectif de présenter au terme de la deuxième séance un compte-rendu des grands thèmes destinés à être traduits en questions au cours de la confrontation publique.

D'entrée de jeu, les participants ont été invités à répondre de manière individuelle à un **questionnaire d'opinion**. Il s'agissait là de procéder à une première mesure de leur opinion à partir de laquelle vérifier les évolutions susceptibles d'intervenir au terme de l'exercice (Cf. *infra*, éléments d'évaluation).

Ensuite, les **échanges au sein des groupes** ont été organisés suivant une trame commune, articulée en quatre temps :

1. Une première période (trente minutes au maximum) a été consacrée à la présentation des délibérants. Celle-ci n'était pas régie par un schéma strict mais laissée, quant aux éléments évoqués, à l'appréciation de chacun. Il était par contre demandé à chaque participant de mettre à profit ce premier tour de parole pour mentionner la raison qu'il estimait dominante dans l'explication de son indécision. C'est à partir de ce matériau brut, ensuite raffiné, que devait être préparée collectivement, en vue de la séance plénière, une interpellation des représentants du non et du oui en espérant voir surgir de la confrontation des arguments susceptibles de faire progresser le point de vue des participants.
2. Dans un deuxième temps (soixante minutes environ), une discussion visant à mieux cerner les grands motifs d'indécision a été lancée à partir de l'expérience individuelle

de chacun relatée lors de la phase précédente. Le rôle des animateurs tenait ici à assurer autant que nécessaire le passage progressif du ressenti à la discussion argumentée. Pour ce faire, il était suggéré de faire suivre la question causale (« pourquoi hésitez-vous ou ne savez-vous pas quoi voter ? ») d'une interrogation prospective (« qu'est-ce qui serait susceptible de mettre un terme à votre indécision ? »).

3. Le troisième temps (deux heures) devait permettre la construction effective des questionnements à adresser aux experts pendant le débat public. L'objectif poursuivi était d'identifier les leviers informatifs ou argumentaires susceptibles de faire évoluer les grands motifs partagés d'indécision tels qu'ils avaient été identifiés dans les sections précédentes.
4. Un quatrième et dernier temps (60 minutes) était prévu après le déjeuner afin de valider et, au besoin, préciser les questionnements de la confrontation. Pour des raisons de dépassement horaire, il n'a cependant pas été possible de réunir à nouveau les sous-groupes avant la session plénière.

Pendant le déjeuner, tandis que les participants poursuivaient leurs échanges de manière informelle<sup>47</sup>, les animateurs et les rapporteurs se sont réunis afin de mettre en commun les principales conclusions qui se dégagent du débat et préparer à partir de là un canevas pour l'interpellation publique. Il est apparu à ce moment que les différents sous-groupes ne se trouvaient pas, à ce stade de la délibération, au même point d'avancement du programme. Bien que chacun puisse faire état de résultats intéressants, il a été nécessaire de tenir compte de ces différences dans la **confection du projet de synthèse** (qui a dès lors réclamé plus de temps que prévu) et de modifier quelque peu les chemins de discussion qui avaient été aménagés. Lors de la séance plénière qui a suivi, les rapporteurs ont présenté un compte rendu de chaque sous-groupe tandis qu'une proposition de mise en commun était soumise à la validation des participants. Ceux-ci ont pu faire valoir leur opposition à certaines priorités et ont été invités à les redéfinir ou à les hiérarchiser de nouveau en fonction de la mise en commun de leurs préoccupations. Ils ont été invités à préparer en petits groupes la rédaction finale des questions et de désigner en leur sein des délégués chargés de poser les questions aux experts. Chacune des questions a ensuite été énoncée devant l'ensemble des participants et sa formulation a pu bénéficier de tel ou tel ultime commentaire avant le début de la confrontation publique.

Le **débat public** a débuté à 16h00 dans l'amphithéâtre Boutmy en présence d'environ 350 spectateurs, avec une brève introduction de M. Pascal Lamy, rappelant notamment le principe que seuls les participants au panel d'indécis étaient habilités à poser des questions.

**Adversaires et défenseurs du projet de Traité constitutionnel** étaient représentés chacun par trois porte-paroles dont un représentant politique, un représentant syndical et un

---

<sup>47</sup> James Fishkin et Robert Luskin insistent beaucoup sur l'importance des espaces de discussion informelle entre les participants dans le processus de formation de l'opinion.

expert académique<sup>48</sup>. Chaque délégation comportait également **une personne issue d'un autre Etat membre de l'Union européenne**.

Une **dizaine de questions** ont été posées par les représentant(e)s du panel d'indécis. Les représentants du Oui et du Non ont répondu tour à tour en alternance à raison d'un ou deux maximum par question, en fonction de la nature de celle-ci. Les tours de parole étaient distribués par un animateur indépendant<sup>49</sup> qui veillait par ailleurs au respect des temps de parole – identiques – de chacun des deux camps. Il était attentif également à s'enquérir auprès des indécis de la réception de la réponse (en terme de clarté et précision notamment). A la faveur d'échanges souvent vifs et passionnés, toutes les questions prévues ont pu être soumises aux orateurs dans le temps imparti<sup>50</sup>.

A l'issue de la séance publique, il a été demandé à chaque délibérant de compléter le même **questionnaire** que celui soumis le matin même.

### 3.3 LA MESURE DE LA FORMATION DE L'OPINION

L'opinion a été sondée au moyen d'un questionnaire bref que les participants ont complété individuellement à **l'ouverture des travaux** ainsi qu'à **l'issue** de ceux-ci. Il comprend trois parties :

- quatre questions permettant de cerner le profil du répondant tout en respectant l'anonymat de ce dernier : sexe, âge, situation professionnelle ;
- neuf questions visant à identifier le point de vue de la personne interrogée à l'égard de la construction européenne et du projet de traité constitutionnel ainsi qu'à saisir les motifs de son indécision et les facteurs susceptibles de la faire évoluer ;
- deux questions, applicables uniquement lors de la seconde administration du questionnaire, destinées à l'évaluation de la délibération. Toutes les questions sont fermées - à l'exception de la dernière question d'évaluation qui est ouverte aux commentaires - et reposent sur des choix multiples le plus souvent et alternatifs dans trois cas.

En outre, les participants à la délibération ont tous fait l'objet d'un **rappel téléphonique** de CSA dans la semaine qui a suivi le référendum du 29 mai. Un certain nombre de questions leur ont été posées, dont certaines étaient extraites du questionnaire administré une semaine plus tôt, de manière à apprécier la corrélation entre les intentions manifestées au cours de l'expérience de délibération et l'attitude effective au moment du vote.

---

<sup>48</sup> Les représentants du NON étaient M. Nicolas Dupont-Aignan, Député, Mme Brigitte Allain, Porte parole de la Confédération paysanne, M. Riccardo Petrella, professeur à l'Université Catholique de Louvain, initiateur du Contrat Mondial de l'Eau ; Les représentants du OUI : M. Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne, M. Emilio Gabaglio, ancien Président de la Confédération européenne des syndicats, Mme Florence Deloche-Gaudez, Secrétaire générale du Centre d'Etudes européennes de l'Institut d'Etudes politiques de Paris.

<sup>49</sup> Le journaliste Richard Arzst.

<sup>50</sup> L'enregistrement sonore complet de la séance publique est disponible sur demande auprès du Secrétariat de Notre Europe. Pour toute information : [www.notre-europe.asso.fr](http://www.notre-europe.asso.fr)

Les questionnaires ont été dépouillés par CSA. C'est en prenant appui sur ceux-ci que sont formulées, dans les pages qui viennent, un certain nombre d'observations sur la formation progressive de l'opinion des personnes impliquées dans le processus délibératif.

### 3.4. ELEMENTS D'ÉVALUATION METHODOLOGIQUE

On dispose grâce au dépouillement de ces questionnaires d'un matériau substantiel. Trois remarques évaluatives doivent toutefois être prises en considération :

1. **Le temps global imparti à la délibération était trop bref.** On a vu pourquoi l'approche prônée par le Sondage Délibératif – qui s'étend sur deux, voire trois jours – n'était pas envisageable dans la situation présente. Néanmoins, il est apparu que la plupart des séances de délibération auraient sans doute gagné en qualité si elles avaient pu s'étaler sur de plus longues périodes favorisant une évolution du débat au rythme de chacun, conformément au principe d'égalité dans le débat cher à James Fishkin. Plus de temps aurait notamment dû permettre, après une première réunion des sous-groupes, l'audition d'experts indépendants afin de mieux clarifier certains concepts, notions ou faits. Cela aurait également dû assurer la possibilité pour les participants de se réunir une nouvelle fois en sous-groupe après la confrontation publique afin de délibérer ensemble sur la base des informations recueillies avant de remplir individuellement le deuxième questionnaire.
2. **L'articulation entre les groupes de travail et la séance publique n'a pas été gérée de manière optimale.** Par manque de temps, il n'a pas été possible de faire valider les thématiques envisagées pour la séance publique par chaque groupe avant de recouper les points de vue des participants au cours d'une séance plénière. En conséquence, les participants se sont parfois sentis bousculés à l'approche du débat public, ce qui ne correspondait pas aux impératifs de sérénité qui faisaient pourtant partie des pré-réquisits méthodologiques.
3. **L'animation des groupes a manqué de cohérence.** Bien qu'issu du même organisme professionnel, les intervenants n'ont pas appliqué des méthodologies identiques et n'ont pas suivi un conducteur unique sur le plan du contenu. Il en résulte des différences entre le chemin délibératif parcouru au sein des différents groupes ; ceux-ci n'abordaient donc pas le débat public dans des conditions qui se rapprochaient de l'égalité comme cela avait été souhaité au départ.

Il convient de conserver ces bémols à l'esprit afin, bien entendu, de ne pas extrapoler exagérément la valeur des résultats de l'exercice mais aussi de mesurer le potentiel d'amélioration de ce dernier.

## 4. L'évolution des opinions en situation non défiante : principaux résultats

En dépit du caractère relativement *sui generis* de l'instrument de Sondage Délibératif utilisé ici et des limites méthodologiques et opérationnelles de sa mise en œuvre qui viennent d'être soulignées, le matériau issu de l'exercice ne manque pas de consistance et apporte **quelques enseignements dignes d'intérêt. Nous en relevons principalement quatre :**

- La délibération organisée dans les conditions qui viennent d'être décrites contribue clairement à la formation de l'opinion et aide à s'affranchir de l'indécision.
- Des changements d'opinions ont été constatés qui semblent attester l'absence de tout phénomène de polarisation.
- Il est possible de se figurer au moins en partie les arguments – ou, à tout le moins, les registres argumentatifs – qui ont pesé dans les changements d'opinions.
- Certaines corrélations paraissent pouvoir être établies entre le profil des délibérants et l'évolution de leur opinion sur le traité constitutionnel européen (ce dernier aspect étant mentionné à titre purement indicatif compte tenu du caractère limité de l'échantillon).

### 4.1. UNE NETTE REDUCTION DE L'INDECISION

Au terme de la délibération, 56% des participants estiment que celle-ci leur a permis de choisir entre le oui et le non (contre 33% qui pensent le contraire et 10% qui demeurent indécis quant à leur propre indécision). Il s'agit là du marqueur le plus explicite quant à l'impact de la démarche sur la formation de l'opinion, celle-ci signifiant réduction de l'indécision. Mais d'autres indications vont dans le même sens, même si elles conduisent à un choix moins tranché : **65% des délibérants considèrent que l'expérience menée les a aidés à clarifier les arguments des deux camps et 81% concluent que, grâce à elle, ils ont en tous cas pu se forger une opinion plus précise** (alors que seulement 10% ne partagent pas ce sentiment) (Tableau I).

**-Tableau I-**

**QUESTION – CONCERNANT CETTE JOURNEE DIRIEZ-VOUS QU'ELLE VOUS A PERMIS.. ?**

|   | %   | Après la journée |           |                      |
|---|-----|------------------|-----------|----------------------|
|   |     | Oui              | Non       | Ne se prononcent pas |
| - ... de vous forger une opinion plus précise.....  | 100 | <b>81</b>        | <b>10</b> | <b>8</b>             |
| - ... de clarifier les arguments des deux camps.... | 100 | <b>65</b>        | <b>19</b> | <b>17</b>            |
| - ... de choisir entre le Oui et le Non.....        | 100 | <b>56</b>        | <b>33</b> | <b>10</b>            |

De même, plus de quatre personnes sur cinq parmi le groupe étudié sont d'avis que la délibération les a beaucoup (27%) ou assez (56%) aidé à se forger une opinion tandis que moins d'un dixième de l'effectif (8%) s'accorde sur l'inverse. Si on ajoute la portion du groupe qui ne convient que d'un effet restreint sur la formation de l'opinion, ce sont 90% des participants qui conviennent d'un impact variable de la démarche sur la détermination de leur option électorale (Tableau II). On mettra ce chiffre en relation avec le fait que 96% des participants ont effectivement pris part au référendum du 29 mai; ce qui n'allait pas forcément de soi puisqu'un des critères définis en vue de leur recrutement était leur participation au scrutin pour autant qu'ils aient pu vaincre leur indécision.

**-Tableau II-**

**QUESTION – DANS QUELLE MESURE LA JOURNEE ET LE DEBAT AUXQUELS VOUS AVEZ PARTICIPE VOUS ONT-ILS AIDE DANS VOTRE CHOIX.. ?**

|                                 | Ensemble % |
|---------------------------------|------------|
| - ... beaucoup .....            | <b>27</b>  |
| - ... assez.....                | <b>57</b>  |
| - ... peu .....                 | <b>6</b>   |
| - ... pas du tout.....          | <b>8</b>   |
| - ... ne se prononcent pas..... | <b>2</b>   |
| <b>TOTAL.....</b>               | <b>100</b> |

On constate aussi que, tandis qu'au matin du 21 mai, à la question de savoir « au fond de vous même, de quelle position vous sentez-vous le plus proche à ce moment précis ? », 27% des participants maintenaient leur absence totale de préférence, ce volume chute à 8% après la délibération pour disparaître complètement au moment du vote, une semaine plus tard (Tableau III). Si on étend le même raisonnement à l'ensemble des délibérants qui ne penchent intimement ni pour le oui, ni pour le non – c'est-à-dire, outre ceux qui n'affichent pas de préférence et ceux qui ne se prononcent pas, ceux qui s'expriment en faveur de l'abstention ou du vote blanc (postures, insistons-y, qui peuvent toutefois refléter des choix réels) –, ce groupe rétrécit au fil des mesures successives : il passe ainsi de 44% avant les débats à 20% après ceux-ci pour terminer à 10% après le vote.

Manifestement, tous les indicateurs semblent converger, même lorsqu'ils ont une portée moins directes que ceux qui viennent d'être mis en évidence. Lorsque l'on tente d'identifier les paramètres ou les arguments les plus susceptibles d'influencer le vote des participants et que l'on compare les réponses données avant et immédiatement après la délibération, il apparaît que l'évocation des items comportant une dimension liée au débat, à l'échange, à la confrontation d'idées augmente (discussions avec l'entourage, arguments présentés dans les débats télévisuels ou radiophoniques) tandis que régressent les références aux autres éléments, fondés sur des opinions ou des faits « externes » plutôt que des processus discursifs et inclusifs (le contexte économique et social, l'action gouvernementale, le souhait pour l'avenir de l'Europe, la question turque, les consignes de vote partisans, etc.) (Tableau III). Tout en demeurant prudent, à défaut de données permettant de recouper cette interprétation, on peut sans doute lire dans ces deux tendances opposées par leur mouvement mais cohérentes dans leur signification, la double confirmation que **le Sondage Délibératif a, d'une part, permis aux participants d'élucider totalement ou en partie certaines questions à propos desquelles ils demeuraient irrésolus et, d'autre part, convaincu qu'il pouvait être un moyen appréciable de former son opinion.** Cette dernière hypothèse tend à accréditer la perception par les délibérants eux-mêmes de la valeur propédeutique de la démarche à laquelle ils ont pris part.

**-Tableau III-**

**QUESTION – DANS LA LISTE SUIVANTE QUELLE SONT LES RAISONS QUI EXPLIQUENT LE MIEUX LE FAIT QUE VOUS NE SOYEZ PAS SUR(E) DE VOTRE POSITION ?**

| <i>(Réponses données à l'aide d'une liste)</i>   | <b>Avant<br/>la journée<br/>%</b> | <b>Après<br/>la journée<br/>%</b> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Vous n'arrivez pas à anticiper sur les conséquences du texte.....                        | <b>52</b>                         | <b>38</b>                         |
| - Vous manquez d'information sur le texte .....  | <b>35</b>                         | <b>27</b>                         |
| - Les arguments des partisans du Oui et du Non ne sont pas clairs.....                     | <b>35</b>                         | <b>27</b>                         |
| - Vous craignez que cette constitution soit trop libérale mais vous n'en êtes pas sûr..... | <b>27</b>                         | <b>13</b>                         |
| - Vous craignez que le chômage en France augmente suite à la victoire du Oui.....          | <b>19</b>                         | <b>21</b>                         |
| - Vous n'arrivez pas à interpréter le texte .....  | <b>10</b>                         | <b>19</b>                         |
| - Vous ne voulez pas voter avec certains partisans du Non.....                             | <b>6</b>                          | <b>13</b>                         |
| - Vous ne voulez pas voter avec certains partisans du Oui .....                            | <b>4</b>                          | <b>4</b>                          |
| - Ne se prononcent pas .....   | <b>-</b>                          | <b>8</b>                          |
| <b>TOTAL.....</b>  | <b>(1)</b>                        | <b>(1)</b>                        |

*(1) Total supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner deux réponses.*

De même, à la question sur les **raisons qui expliquent l'indécision** (Tableau IV), les propositions liées à des aspects de connaissance ou d'information (anticipation des conséquences du texte, information sur celui-ci, craintes quant à sa connotation libérale ou non, compréhension des arguments du oui et du non) tendent à recueillir moins de suffrages en fin de journée tandis que celles qui procèdent d'opinions (craintes de l'augmentation du chômage, refus de voter avec les partisans du non) ont, elles, plutôt tendance à augmenter<sup>51</sup>. Ici à nouveau, ce double mouvement laisse entrevoir le **travail des opinions**.

**-Tableau IV-**

**QUESTION – SELON VOUS, QU'EST-CE QUI AU FINAL INFLUENCERA LE PLUS VOTRE VOTE ?**

| <b>(Réponses données à l'aide d'une liste)</b>                                    | <b>Avant<br/>la journée<br/>%</b> | <b>Après<br/>la journée<br/>%</b> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - La situation économique et sociale en France .....                              | <b>44</b>                         | <b>27</b>                         |
| - Le souhait de voir l'Europe continuer à avancer .....                           | <b>44</b>                         | <b>40</b>                         |
| - Les différents arguments présentés dans les débats (télé,<br>radio, etc.) ..... | <b>40</b>                         | <b>44</b>                         |
| - Les discussions avec votre entourage.....                                       | <b>21</b>                         | <b>25</b>                         |
| - La question de la Turquie.....  | <b>13</b>                         | <b>8</b>                          |
| - Les consignes de vote du Parti dont vous vous sentez le plus<br>proche.....     | <b>4</b>                          | <b>2</b>                          |
| - L'action du Gouvernement Raffarin.....  | <b>4</b>                          | <b>4</b>                          |
| - La position du Président de la République .....                                 | -                                 | -                                 |
| - Ne se prononcent pas .....  | <b>4</b>                          | <b>6</b>                          |
| <b>TOTAL.....</b>   | <b>(1)</b>                        | <b>(1)</b>                        |

(1) Total supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner deux réponses.

<sup>51</sup> Une question semble cependant refléter une tendance inverse à la lecture faite ici. A la suggestion « vous n'arrivez pas à interpréter le texte [du projet de traité constitutionnel] », se rallient 10% des participants avant la délibération ; un chiffre qui atteint 19% à l'issue de celle-ci. Si cette progression ne remet pas en cause la possibilité d'un affinement des opinions, elle va *a priori* à contresens d'une réduction de l'indécision. Outre le fait qu'il s'agit là d'un aspect ponctuel qui ne contrarie pas nécessairement la formation de l'opinion (on peut estimer que le traité est moins clair qu'initialement perçu et néanmoins prendre attitude à son égard), le caractère générique de la question ne permet pas de considérer les réponses qu'elle a entraînés comme une indication relative au maintien de l'indécision.

Nous trouvons donc des éléments qui attestent de manière probante une diminution réelle de l'indécision sans déceler de contre-témoignages susceptible d'invalider cette hypothèse<sup>52</sup>. Il faut toutefois regretter l'absence de questions qui, dans la partie évaluative du questionnaire, auraient pu aider à mieux cerner les aspects pour lesquels l'indécision s'était estompée ou éventuellement, au contraire, maintenue. Un tel questionnement aurait peut-être permis d'approcher les mécanismes qui ont le plus joué dans l'ensemble de la dynamique (l'information reçue, le débat avec les autres participants, la confrontation entre les tenants du oui et du non, l'attention supplémentaire octroyée à l'enjeu du fait de l'implication dans le processus délibératif, etc.).

#### 4.2. UN GLISSEMENT DU OUI VERS LE NON

Le deuxième phénomène lisible dans le recueil des données consiste en un **changement d'opinion**. Si, par définition, les participants se déclarent indécis d'entrée de jeu, une question leur a été posée sur leur choix préférentiel (Tableau V).

**-Tableau V-**

**QUESTION – AU FOND DE VOUS-MEME, DE QUELLE POSITION VOUS SENTEZ VOUS LE PLUS PROCHE A CE MOMENT PRECIS ?**

|   | <b>Avant<br/>la journée %</b> | <b>Après<br/>la journée %</b> | <b>Comportement<br/>le 29 mai %</b> |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Plutôt en faveur du Oui.....          | <b>33</b>                     | <b>42</b>                     | <b>48</b>                           |
| - Plutôt en faveur du Non.....          | <b>23</b>                     | <b>38</b>                     | <b>42</b>                           |
| - Plutôt en faveur d'un vote blanc..... | <b>15</b>                     | <b>8</b>                      | <b>6</b>                            |

<sup>52</sup> Un autre champ d'analyse de l'indécision pourrait résider dans une tentative de décryptage de la case « Ne se prononcent pas » dans le questionnaire ; celle-ci étant précisément censée recenser les attitudes manifestant la plus grande indécision. Pour trois questions posées, le nombre de ceux qui « ne se prononcent pas » est généralement en diminution entre le début et la fin de la délibération; ce qui accréderait l'efficacité de la méthode pour diminuer l'indétermination (cf. *infra*, tableaux VIII, IX et XI). Cette indication n'est toutefois pas constante en valeur absolue, ce qui conduit, sinon à en relativiser la fiabilité, du moins à l'apprécier au cas par cas. La part de ceux qui ne se prononcent pas demeure stable pour trois questions (cf. *infra*, tableaux V, VI et VII). Mais, dans un cas, personne ne choisit de ne pas se prononcer ; et les deux autres se rapportent à des questions sur le choix électoral lui-même et non pas sur les arguments susceptibles de l'éclairer (« Au fond de vous-même, de quelle position vous sentez-vous le plus proche à ce moment précis ? » ; « Et si vous deviez absolument faire un choix, vous voteriez ... ? »). En outre, cette dernière question force à l'alternative. Or, il apparaît que le pourcentage total de ceux qui ne se prononcent pas dans ce dernier cas recouvre celui de ceux qui déclarent s'être abstenus ou avoir émis un vote blanc ; deux attitudes qui constituent elles aussi des choix électoraux. La pertinence de ces questions au regard de l'appréciation de l'impact de la délibération sur la formation de l'opinion ne semblent donc pas devoir être retenue : on peut avoir pour présomption de s'abstenir et voir ce premier sentiment se muer en opinion ferme. Par ailleurs, trois autres questions voient les rangs de ceux qui ne se prononcent pas augmenter entre le matin et le soir de la délibération. Mais deux de celles-ci portent sur les raisons qui expliquent l'indécision et sur les éléments susceptibles de lever cette dernière (Cf. *supra*, tableaux III et IV) : ne pas se prononcer, c'est-à-dire ne pas, ou ne plus, souscrire à certaines des propositions formulées dans le questionnaire fermé, peut donc aussi bien indiquer la persistance de l'indécision que la diminution de celle-ci. Enfin, la dernière question touche à l'inspiration droite ou gauche du texte constitutionnel ; le fait de ne pas se prononcer à son égard n'est donc pas ici non plus forcément synonyme de perplexité (Cf. *infra*, tableau X). S'il faut donc se garder de conclure unilatéralement que l'examen de l'attitude de ceux qui ne se prononcent pas conforte dans l'absolu la conviction d'un impact significatif de l'activité délibérative menée ici sur la réduction de l'indécision, il est avéré toutefois que cette « contre-expertise » n'apporte en tout cas pas de démenti à un tel impact.

|  |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|
| - Plutôt en faveur de l'abstention.....    | -          | 2          | 4          |
| - Sans aucune préférence pour le moment... | 27         | 8          | -          |
| - Ne se prononcent pas .....               | 2          | 2          | -          |
| <b>TOTAL .....</b>                         | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> |

Et pour mieux resserrer l'éventail des possibilités et obtenir un marqueur clair, cette demande à relativement large spectre (six possibilités dont celle de demeurer sans préférence aucune : plutôt favorable au oui, au non, à un vote blanc, à l'abstention, sans préférence à ce stade, ne se prononce pas) a été doublée d'une question construite sous forme d'alternative (« si vous deviez absolument faire un choix, vous voteriez oui ou non ? » ; binôme auquel il faut ajouter la possibilité, maintenue ici, de ne pas se prononcer) (Tableau VI).

Il résulte de la lecture des tableaux V et VI une préférence affichée pour le oui qui préexiste à la délibération, se maintient après celle-ci et se confirme au moment du vote; mais cette prépondérance du oui ne peut masquer une **progression significative et continue du non**. Alors qu'à l'entame de la rencontre, 33% des participants se déclarent plutôt favorable au oui (contre 23% en faveur du non), ils sont 42% à revendiquer cette inclination après les débats (contre 38%) et 48% à la concrétiser dans l'isoloir (contre 42% qui votent contre le projet de traité constitutionnel). La tendance pro-traité ne cesse donc de progresser en gagnant certainement 9 points pendant la délibération et, en tous cas, 15 points entre le début des travaux et le scrutin réé<sup>53</sup>. Dans le même temps, la progression du non a été proportionnellement plus marquée : le groupe de ses partisans augmente de 15 points en terme de préférence avouée à l'issue de la délibération et de 19 points au total<sup>54</sup>.

**-Tableau VI-**

**QUESTION – ET SI VOUS DEVIEZ ABSOLUMENT FAIRE UN CHOIX, VOUS VOTERIEZ... ?**

|                              | Avant<br>la journée<br>% | Après<br>la journée<br>% |
|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Oui.....                   | 50                       | 48                       |
| - Non .....                  | 40                       | 42                       |
| - Ne se prononcent pas ..... | 10                       | 10                       |
| <b>TOTAL .....</b>           | <b>100</b>               | <b>100</b>               |

<sup>53</sup> Si on se réfère au tableau IV, il apparaît que, en cas de choix contraint, le chiffre de 48% de votant en faveur du oui se précise déjà. Il n'est donc pas simple d'identifier avec certitude le moment où le choix s'est arrêté. Même si la comparaison des deux tableaux suggèrent une formation du choix durant la délibération et sa sédimentation au cours de la dernière semaine de campagne.

<sup>54</sup> Il faut remarquer cependant que cette progression est établie en valeur nominale et non pas absolue. En effet, le nombre de délibérants ayant participé au référendum s'élevant à 96% du total des participants, la dernière colonne du tableau III (comportement le 29 mai) porte sur une assiette légèrement plus réduite que les deux autres relevés de sondage. Ceci ne remet cependant pas en cause les tendances observées.

Si on superpose le tableau VI au précédent, on s'aperçoit que le changement d'opinion est plus manifeste encore. En effet, mis dans le cas de figure où il doivent absolument trancher entre le oui et le non, 50% des participants approuveraient le traité constitutionnel le matin de la délibération contre 40% qui le rejetteraient. Après les débats, il ne sont plus que 48% à se prononcer en faveur du texte tandis que le nombre de ses opposants a cru du même écart. La question ainsi libellée montre non plus une progression constante du oui moins accentuée que celle du non mais **une diminution mesurée du oui et un accroissement du non dans les mêmes proportions**. Si l'on prend en compte la stabilité numérique du groupe qui ne se prononce pas, **tout semble indiquer un transfert d'opinions du camp pro-traité vers celui des anti**.

Ce constat paraît à son tour démontrer **l'absence de tout phénomène de radicalisation des opinions dans le groupe majoritaire contrairement à ce qui a été vérifié dans la plupart des contextes discursifs et même délibératifs**<sup>55</sup>. Rappelons que, selon cette « loi de la polarisation des groupes », la tendance préexistante des opinions au sein d'une assemblée délibérante se trouve confortée après la discussion. Cette propension au renforcement de l'avis dominant dès le départ est due à deux facteurs : l'influence sociale de l'environnement qui dicte un certain conformisme et le déséquilibre quantitatif des arguments en faveur de l'option défendue par le plus grand nombre d'individus<sup>56</sup>.

Les conditions semblent donc réunies ici pour, le cas échéant, observer la survenance de ce phénomène puisque, de manière quasiment mécanique, plus une opinion est répandue au départ, plus elle risque de se radicaliser pendant la délibération. Or, si l'écart entre le oui et le non est réduit à 6 points au terme de l'expérience, il s'élève à 10 points avant celle-ci. Et pourtant, en dépit de cette prédominance du oui, une partie de ses partisans *ab initio* modifieront leur jugement en cours de discussion, démontrant du même coup l'absence de polarisation et, par voie de conséquence, la qualité de la délibération.

On a vu précédemment que la technique du Sondage Délibératif mettait en échec le renforcement des opinions préexistantes, et cela vraisemblablement grâce à la conjugaison de trois exigences : l'organisation de la contradiction, la garantie de l'égalité des délibérants dans la discussion et la mise en oeuvre de formes de communication où les parties prenantes ne dialoguent pas entre elles<sup>57</sup>. On a vu aussi que ces trois conditions nécessaires à une délibération de qualité étaient bien présentes, bien que de manière inégale, dans le Sondage Délibératif que nous avons centrée sur des *focus groups* d'indécis. On lira donc dans les résultats détaillés ici une **confirmation provisoire tant de l'hypothèse émise par Bernard Manin sur l'efficacité de la contradiction instituée que de la déclinaison que nous en avons proposée à travers l'énoncé des trois critères délibératifs évoqués plus haut**. Il serait évidemment intéressant de pousser l'analyse plus loin en déterminant le rôle exact de chacun de ces critères dans la prévention du phénomène de radicalisation de l'opinion

---

<sup>55</sup> Cf. *supra*, point 2.2 pp.9-12.

<sup>56</sup> Voir Bernard MANIN, *Délibération et discussion*. *Op.cit.*, pp. 3-5.

<sup>57</sup> Cf. *Supra*, point 2.2 pp.9-12.

dominante au préalable. Le caractère limité de la 'quasi expérience' relatée ici ne nous y autorise pas. Remarquons seulement que, par rapport au sondages délibératifs menés à l'initiative et/ou sous la supervision de James Fishkin, deux différences dans la réalisation ne semblent pas avoir condamné l'efficacité de la délibération à contenir le renforcement des opinions préexistantes : la diminution drastique du temps consacré à la délibération et l'absence de livraison d'information ou de documentation sur les enjeux avant la journée de débat (à laquelle on peut ajouter l'absence de consultation technique d'experts impartiaux). Ceci ne signifie pas, bien entendu, que ces facteurs n'ont pas influencé la qualité de la délibération ; mais seulement qu'ils n'ont pas suffi à eux seuls à biaiser celle-ci au point de la rendre inopérante, c'est-à-dire incapable de produire un changement d'opinion.

Insistons cependant à nouveau sur la **portée restreinte de l'initiative** – notamment par la taille modeste de l'échantillonnage en comparaison de celui mobilisé dans les sondages délibératifs – et son caractère spécifique – l'examen de l'indécision – pour cantonner son apport à une simple indication qui, pour prendre de l'envergure et se muer en thèse, demanderait à être reproduite et multipliée jusqu'à produire un faisceau convergent.

#### 4.3. LES RAISONS PRO-EUROPÉENNES DU NON

Grâce à la lecture diachronique de la formation individuelle des opinions qu'elle offre, la consultation du 21 mai permet non seulement d'apprécier l'impact relatif des différents types d'arguments sur l'émergence du choix mais encore de distinguer ceux parmi ces arguments qui vont prendre le pas sur les autres au fil du processus. En vérifiant les relations possibles entre les variations de points de vue et celles des arguments, on peut tenter d'isoler ceux qui, parmi ces derniers, paraissent avoir joué un rôle décisif. A nouveau, la prudence est de mise ; notamment parce que l'analyse repose sur les questionnaires et que son résultat sera donc fonction d'une nécessaire anticipation dans l'identification des points de vérification. Or des arguments qui s'avéreront cruciaux dans la délibération peuvent avoir été omis ou écarté lors de l'inévitable sélection initiale, ou encore surgir de façon imprévisible dans la discussion<sup>58</sup>.

Dans le cas présent, l'affermissement de l'opposition au traité constitutionnel mérite tout particulièrement d'être mis en parallèle avec le renforcement du sentiment pro-européen enregistré pendant la délibération. En effet, **dans un mouvement qui pourrait à première vue sembler paradoxal au regard du glissement du oui vers le non signalé plus haut, le nombre de délibérants qui se déclarent enthousiastes ou favorables au projet de construction européenne augmente sensiblement entre le début et la fin des débats (de 53%, on passe à 59%) alors que la quantité de ceux qui s'affirment sceptiques ou opposés à cette même idée diminue dans les mêmes proportions** (les 47% de

---

<sup>58</sup> Sur le plan méthodologique, c'est une éventualité à laquelle on peut, dans une certaine mesure, tenter de parer en prévoyant par exemple des champs ouverts dans le questionnaire ou/et en prévoyant, au cours des différentes phases de délibération, des observateurs ou des rapporteurs (non délibérants) particulièrement sensibilisés à cette préoccupation.

personnes recensées le matin à afficher cet état d'esprit ne sont plus que 41% le soir) (Tableau VII). Ainsi, tandis que les partisans du traité constitutionnel, pourtant majoritaires, voient leurs rangs s'étoffer de manière moins ample que ceux de ses détracteurs, le camp des 'europhiles' capte six points supplémentaires, soit un ratio équivalent à la perte enregistrée par les 'eurosceptiques'.

-Tableau VII-

QUESTION – QUAND VOUS PENSEZ A LA CONSTRUCTION EUROPEENNE, VOUS SENTEZ-VOUS.. ?

|                                 | Avant<br>la journée<br>% | Après<br>la journée<br>% |
|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Enthousiaste / Favorable</b> | <b>53</b>                | <b>59</b>                |
| - ... enthousiaste.....         | 15                       | 17                       |
| - ... favorable.....            | 38                       | 42                       |
| <b>Sceptique / Opposé</b>       | <b>47</b>                | <b>41</b>                |
| - ... sceptique.....            | 47                       | 28                       |
| - ... opposé.....               | -                        | 13                       |
| - Ne se prononcent pas.....     | -                        | -                        |
| <b>TOTAL.....</b>               | <b>100</b>               | <b>100</b>               |

Avant de s'interroger sur l'apparente contradiction entre l'évolution forte du sentiment européen et la montée relative du non au sein du panel de participants, un premier constat tient à l'efficacité manifeste de la méthode pour favoriser la connaissance et la compréhension de la construction européenne. Alors que l'on débat peu de l'Europe et que, lorsque c'est le cas, le citoyen n'est que très rarement associé et la confrontation directe généralement évitée, **l'expérience menée ici montre qu'une délibération organisant l'affrontement des points de vue de manière rigoureuse et encadrée peut conduire à une meilleure perception de l'Europe, voire à une adhésion à son projet.** On ne saurait toutefois être complet sans relever qu'un tiers environ des sceptiques qui ne se muent pas en supporters de la construction européenne ont pour leur part tendance à radicaliser leur position et finissent par se déclarer opposés à la dynamique communautaire. Comme nous le verrons plus loin, il n'est pas impossible que cette tendance dans la tendance s'inscrive, par d'autres chemins, dans le mouvement général qui conduit à une recrudescence du soutien à l'idée européenne. En attendant et en l'absence de données plus détaillées qui permettraient de mieux comprendre les facteurs qui jouent tant en faveur de l'adhésion à la construction européenne que de son rejet, on se bornera à consigner les tendances observées et à prendre note des perspectives qu'elles offrent.

Quant au contraste apparent entre les tendances évolutives des opinions en faveur, respectivement, de la construction européenne et du projet de traité constitutionnel, deux hypothèses peuvent en principe être avancées<sup>59</sup>. La première, logique mais purement spéculative, consisterait à expliquer la divergence des courbes par le fait qu'une partie des participants favorables à la construction européenne ne souhaite pas voter pour le projet de traité constitutionnel et, par conséquent, choisit de s'abstenir ou de voter blanc (10 suffrages exprimés – tableau V) pendant que, dans le même temps, les sceptiques et les opposés votent contre (42 votes exprimés soit un seul de plus que l'addition de ces deux dernières catégories dans le tableau VII).

La seconde hypothèse voudrait que le sentiment européen d'une partie des participants, sceptiques au départ, ait évolué dès lors que faire coexister opposition au traité constitutionnel et soutien à la construction européenne ne leur soit plus apparu incompatible. En d'autres termes, le contenu de la délibération aurait pu permettre de résoudre ce qui apparaissait initialement comme profondément antinomique aux yeux de certains : voter contre la Constitution sans avoir à remettre en cause sa propre sympathie européenne. Selon cette lecture, un groupe pivot d'indécis se serait trouvé dans une posture d'inconfort moral provoqué par le dilemme ressenti entre, d'une part, une réticence – quelle qu'en soit la (les) motif(s) – à l'égard du traité constitutionnel et, d'autre part, le sentiment pro-européen. Ce conflit entre l'identité contextuelle (soutenir la construction européenne) et l'acte à poser (voter oui au référendum) les conduit, dans un premier temps, à se déclarer sceptiques vis-à-vis du projet européen. Mais la confrontation et l'échange avec d'autres attitudes les convainquent qu'il est possible de concilier sentiment pro-européen et vote négatif. Il s'ensuit une modification de la perception du contexte qui vient en quelque sorte lever la contradiction dans leur chef : dès lors que certains, non seulement ne voient pas de problème à voter non et à affirmer leur adhésion au projet européen, mais encore avancent de bons arguments sur ce point, pourquoi ne pas les suivre ?

Cette proposition ne serait que pure conjecture si deux indications crédibles ne venaient la conforter. Toutes deux portent sur des arguments importants dans la formation de l'opinion collective : l'impact du vote sur la place de la France en Europe et les conséquences du non. Alors qu'avant les travaux, 56% des délibérants estiment que c'est la victoire du oui qui renforcerait le plus la position française sur la scène européenne (contre 21% qui penchent pour le non et 23% qui ne se prononcent pas), ils ne sont plus que 46% à défendre ce point de

---

<sup>59</sup> Une troisième hypothèse qui mérite d'être évoquée à titre scientifique est celle du phénomène de polarisation appliquée au tableau V. En effet, on ne peut *a priori* exclure que l'augmentation forte de l'enthousiasme pro-européen soit le résultat d'une radicalisation des opinions exprimées par le groupe le plus important. Si elle est en soi plausible, cette hypothèse doit très probablement être rejetée dans le cas concret. En effet, si les partisans de la construction européenne bénéficient d'un léger avantage numérique au départ, les masses critiques respectives des deux positions, pour et contre, ne sont pas très éloignées à ce stade. Ensuite, on a pu observer qu'une partie des sceptiques se radicalisaient au point de se transformer en opposants ; il y a donc des phénomènes de renforcement dans les deux cas. Enfin, s'il y avait polarisation des positions favorables à la construction européenne, on pourrait s'attendre à ce qu'elle entraîne un phénomène semblable favorable au projet de traité constitutionnel. Comme on le verra, nous soutenons par ailleurs que la question du sentiment européen est secondaire, dans la présente délibération, par rapport à celle du projet de traité constitutionnel. C'est cet enjeu qui nécessite une prise d'attitude et donc se trouve au cœur du débat, s'exposant à la loi de la polarisation des groupes, tandis que l'adhésion ou non à la construction européenne apparaît comme une préoccupation contextuelle même si elle est loin d'être indifférente dans la construction de l'opinion.

vue après les débats (Tableau VIII). Le groupe de ceux qui lient le rang de la France à l'adoption du projet de traité constitutionnel se réduit ainsi de 10 points alors que, parallèlement, le contingent de ceux qui croient que le rejet du texte raffermira l'autorité de leur pays en Europe se gonfle de 17 points (le nombre de ceux qui ne se prononcent pas reculant lui de 7%).

**-Tableau VIII-**

**QUESTION – QU'EST-CE QUI RENFORCERAIT LE PLUS, SELON VOUS, LA PLACE DE LA FRANCE EN EUROPE ?**

|                             | <b>Avant<br/>la journée<br/>%</b> | <b>Après<br/>la journée<br/>%</b> |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Que le Oui l'emporte..... | <b>56</b>                         | <b>46</b>                         |
| - Que le Non l'emporte..... | <b>21</b>                         | <b>38</b>                         |
| - Ne se prononcent pas..... | <b>23</b>                         | <b>16</b>                         |
| <b>TOTAL.....</b>           | <b>100</b>                        | <b>100</b>                        |

Alors que la proposition selon laquelle une victoire du non renforcerait la place de la France en Europe apparaît la moins crédible des trois possibilités en début de journée et qu'elle ne recueille en pourcentage qu'un cinquième de l'adhésion totale, elle double quasiment son score pour atteindre 38% d'opinions favorables. C'est à dire un gain équivalent à l'addition de la diminution du pourcentage récolté par la proposition inverse (-10%) et de la baisse du nombre de participants qui ne souhaitent pas se prononcer (-7%). La corrélation entre victoire du oui et renforcement du rôle de la France demeure donc bien majoritaire mais plus de façon absolue.

Ce quasi-renversement démontre que **la conviction bien ancrée d'une nécessaire adoption du traité pour affermir la position française (il s'agit après tout de l'un des arguments explicites et/ou implicites majeurs des partisans du traité constitutionnel) a été solidement ébranlée au cours de la délibération.** Une conclusion entérinée par l'attitude des délibérants face à la question des conséquences d'un vote négatif au référendum (Tableau IX). **Les participants persuadés qu'un succès du non, loin de symboliser une crise et un ralentissement du projet européen, faciliterait une renégociation avantageuse du traité constitutionnel occupent dès le départ une position dominante. Mais celle-ci va se transformer en majorité absolue au gré des débats,** pendant que les défenseurs de la thèse opposée voient leurs effectifs s'éroder. C'est ainsi un autre argument défensif capital des partisans du traité qui part en vrille.

**-Tableau IX-**

**QUESTION – SI LE NON L'EMPORTE, CELA PROVOQUERA SEL ON VOUS... ?**

|  | Avant<br>la journée % | Après<br>la journée % |
|--|-----------------------|-----------------------|
| - ... une crise qui ralentira le fonctionnement de l'Europe pendant plusieurs années | 38                    | 35                    |
| - ... une renégociation du traité dans un sens plus favorable pour la France         | 45                    | 52                    |
| - Ne se prononcent pas   | 17                    | 13                    |
| <i>TOTAL</i>   | <i>100</i>            | <i>100</i>            |

Il ne paraît dès lors pas absurde de penser que, ces deux verrous ayant été levés, il ait pu sembler possible à certain de résoudre la quadrature du cercle, c'est-à-dire d'**assumer leurs convictions pro-européennes en votant... contre le traité constitutionnel**.

On trouve d'**autres indices favorables** à cette thèse dans les résultats de la délibération. Ainsi, parmi les facteurs susceptibles d'influencer le vote des participants, le « souhait de voir l'Europe continuer à avancer » rassemble 44% des suffrages avant les débats – témoignant qu'il s'agit là d'une préoccupation forte – et 40% après ceux-ci (Cf. *supra*, tableau III). Compte tenu de la progression parallèle du sentiment positif à l'égard de la construction européenne, il paraît raisonnable d'interpréter ce tassement comme la trace d'un apaisement sur le devenir de l'Europe quoi qu'il advienne auprès d'une portion de ceux qui s'avouaient *a priori* préoccupés.

De même, le fait que « la situation économique et sociale de la France » soit, à égalité avec le souci de voir l'Europe avancer, le facteur que les participants déclarent le plus susceptible d'exercer une influence sur leur vote en début de journée (44%) pour se dégonfler en cours de délibération (17% à l'issue de celle-ci) doit être mis en relation avec la conviction acquise pendant les débats qu'un vote contre le traité constitutionnel ne va pas nuire à la position européenne de la France (Cf. *supra*, tableau III). Pour ce qui concerne les motifs d'indécision cette fois, la crainte de voter avec certains partisans du non (+ 7%) et celle de voir augmenter le chômage suite à une victoire du oui (+2%) paraissent également plaider toutes deux pour l'analyse posée ici (Cf. *supra*, tableau IV). Dans le premier cas, une fois la contradiction levée entre des convictions favorables à l'Europe et la possibilité de voter contre le traité, les dernières réticences pourraient se concentrer sur d'autres variables, tel le voisinage avec certains leaders du non peu appréciés. Il n'est pas, enfin, jusqu'à la radicalisation d'une partie conséquente des sceptiques en opposants à la construction européenne qui ne puisse être lue à travers cette grille d'analyse : à partir du moment où le refus du traité et le soutien au projet

européen ne paraissent plus incompatibles, ceux qui ne veulent ni l'un ni l'autre n'ont plus guère d'autre choix que se radicaliser davantage.

Certes, il faut rester prudent à l'égard de ce qui n'est qu'une interprétation basée sur un matériau forcément fragile et lacunaire. Il n'en demeure pas moins que **l'hypothèse la plus documentée à notre disposition pour expliquer le mouvement de basculement vers le non au traité constitutionnel semble indiquer que celui-ci se serait effectué à la faveur d'arguments qui, somme toute, permettent de concilier sentiment pro-européen et vote négatif. C'est bien la dédramatisation de l'impact négatif d'un rejet du traité, voire l'effet bénéfique d'une telle posture pour l'avenir de la France et de l'Europe, qui aurait prévalu dans l'évolution des opinions**<sup>60</sup>.

#### 4.4. LA PERCEPTION DU TRAITE CONSTITUTIONNEL

Deux questions concernent directement la perception du projet de traité constitutionnel par les délibérants. La première tentait d'appréhender l'identité idéologique attribuée au texte par ses destinataires (Tableau X).

-Tableau X-

QUESTION – SELON VOUS CE TRAITE EST... ?

|  | Avant<br>la journée<br>% | Après<br>la journée<br>% |
|--|--------------------------|--------------------------|
| - ... principalement inspiré par des idées de droite .....         | 25                       | 21                       |
| - ... principalement inspiré par des idées de gauche .....         | 4                        | 6                        |
| - ... inspiré à la fois par des idées de droite et de gauche ..... | 67                       | 65                       |
| - Ne se prononcent pas .....                                       | 4                        | 8                        |
| <b>TOTAL</b> .....   | <b>100</b>               | <b>100</b>               |

Il en ressort qu'une majorité stable considère que le projet de traité n'est ni de droite ni de gauche. La légère perte enregistrée par ce courant entre le début et la fin de la délibération (-2%) ne profite pas à ceux qui pensent que le texte est inspiré par des idées de droite (-4%) mais à ceux, très minoritaires, qui l'estiment influencé par des idées de gauche (+2%) ou qui préfèrent ne pas se prononcer (+4%). Une corrélation peut éventuellement être esquissée avec la question posée précédemment sur la tonalité libérale du projet de traité (Cf. *supra*, tableau III). On y voyait le nombre des délibérants qui craignaient que le texte ne soit trop libéral (mais n'en étaient pas sûrs) diminuer de moitié entre le matin et le soir du 21 mai (de 27%, on passait à 13). Cependant, la formulation ambiguë de la question incite à la prudence : la réduction de la proportion de ceux qui ne croient pas la Constitution d'inspiration

<sup>60</sup> On trouvera un éclairage intéressant sur la formation des opinions dans la perspective du référendum dans l'analyse comparative des sondages d'opinions qu'a livrée Gaëtane RICARD-NIHOUL, *Le non français du 29 mai 2005 : comprendre, agir*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherche n° 44, 2005.

libérale peut simplement signifier qu'ils en ont entre-temps acquis la certitude ! Quoi qu'il en soit, y compris dans ce dernier cas où un délibérant sur cinq seulement dotait le projet de traité d'une connotation libérale, on peut conclure des éléments qui viennent d'être évoqués, le faible impact d'un des principaux arguments des opposants au traité constitutionnel cette fois, à savoir le rôle de courroie de transmission de l'(ultra)libéralisme conféré à ce dernier. Ce fait semblera d'autant plus remarquable que si l'argument a été délivré tant par la droite souverainiste que par la gauche du non, c'est surtout cette dernière qui en avait fait une pierre angulaire de son combat vis-à-vis de l'électorat progressiste. Or ce dernier se trouvait précisément représenté de manière plus importante que les autres groupes lors du Sondage Délibératif pour les raisons décrites plus haut de respect des proportions d'indécis en fonction du critère de l'affinité politique<sup>61</sup>.

La seconde question relative à la nature du projet de traité constitutionnel avait trait à ses objectifs sur le plan institutionnel et politique (Tableau XI).

**- Tableau XI -**

**QUESTION – PENSEZ-VOUS QUE SI LE OUI L'EMPORTE, L'ADOPTION D'UNE CONSTITUTION RENDRA L'EUROPE... ?**

|  | <b>Avant<br/>la journée<br/>%</b> | <b>Après<br/>la journée<br/>%</b> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - ... plus démocratique.....             | <b>21</b>                         | <b>25</b>                         |
| - ... moins démocratique .....           | <b>10</b>                         | <b>17</b>                         |
| - ... ni plus ni moins démocratique..... | <b>63</b>                         | <b>56</b>                         |
| - Ne se prononcent pas .....             | <b>6</b>                          | <b>2</b>                          |
| <b>TOTAL .....</b>                       | <b>100</b>                        | <b>100</b>                        |

**Une nette majorité de participants ne croit pas que le traité constitutionnel puisse contribuer significativement à la démocratisation de l'Europe.** Et si ce nombre a diminué à l'issue des travaux (ainsi que celui des délibérants qui, dans un premier temps, ne s'étaient pas prononcés), la redistribution des opinions demeure incertaine. La part de ceux qui considèrent que le traité aura un effet bénéfique pour la démocratie est plus importante que celle de ceux qui développent le point de vue inverse ; et les rangs des premiers vont encore grossir pendant les discussions, mais proportionnellement moins que ceux des seconds.

Alors que le projet de traité constitutionnel était censé favoriser un saut qualitatif de l'Union européenne sur les plans démocratique et du fonctionnement institutionnel, l'objectif n'est en tous cas pas perçu par les participants ; soit qu'ils n'attribuent pas ces finalités au texte, soit qu'ils estiment que celles-ci ne sont pas concrétisées de manière satisfaisante.

<sup>61</sup> Cf. *supra*, point 3.2.1.

## Pour conclure : une méthode efficace, fiable, reproductible, mais aussi perfectible

Les résultats de la délibération en attestent : **la Consultation Délibérative centrée sur des focus groups d'indécis que nous avons adaptée du modèle du Sondage Délibératif s'avère efficace, fiable et productive**. Efficace car elle a réellement permis, en l'occurrence, de diminuer l'indécision au sein du panel de citoyens recrutés sur base de ce critère. En outre, il constitue manifestement un bon moyen de stimuler la perception des questions européennes à partir d'une pédagogie active, concrète et inclusive. Du coup, alors qu'il ne s'agissait pas d'un objectif direct et préparé de la démarche, le niveau d'adhésion au projet européen parmi les participants s'en trouve accru ; ce qui apporte la preuve que non seulement il est possible de délibérer de l'Europe mais que le faire apporte une réelle valeur ajoutée à la pratique citoyenne.

C'est aussi une technique fiable. Tout indique en effet qu'elle a permis de se prémunir du principal biais susceptible d'affecter ce type de délibération. En garantissant, à l'instar du Sondage Délibératif, une confrontation encadrée entre les représentants des tendances en lice, une discussion égalitaire entre citoyens et des épisodes de communication qui ne mettent pas les parties prenantes en présence, il a été possible d'éviter toute radicalisation des opinions préexistantes. Les changements d'opinions qui sont venus sceller la délibération témoignent de la capacité de celle-ci à contribuer à la construction de l'opinion autrement que par l'effet de groupe ou la conjonction de réflexe.

C'est enfin un outil productif qui livre une série d'informations utiles à la compréhension non seulement de la formation des opinions mais aussi du poids des arguments relativement à un enjeu politique sensible et complexe. La manière dont on voit le non progresser au sein d'un groupe dont les affinités tendanciennes sont pourtant *a priori* plus favorables au oui ; la façon dont cette évolution ne contrarie pas – voire favorise – un renforcement du soutien à l'idée européenne ; le caractère décisif, dans ce double mouvement, d'arguments clefs forgés autour de la dédramatisation d'un possible rejet du traité constitutionnel, la démystification d'éléments repoussoirs tels que la question turque ou la consonance (ultra)libérale du texte... Voilà autant d'éclairages ou de confirmations apportés à l'interprétation du référendum du 29 mai 2005 et, par delà, à la compréhension des enjeux européens dans le contexte français.

Le Sondage Délibératif centré sur des focus groups dispose donc d'un potentiel prometteur à la fois comme pratique démocratique favorisant la délibération et la participation – et donc la citoyenneté active – et comme champ d'expérimentation scientifique. Bien entendu, la tentative menée ici est limitée et n'est pas exempte de défauts ni de carences. Il serait notamment intéressant, à l'avenir, de consacrer plus de temps à la délibération afin de permettre aux participants d'interroger des experts neutres avant la confrontation des positions en présence ainsi que de se réunir une nouvelle fois entre eux après cette confrontation dans le but d'échanger leur point de vue sur celle-ci. Un autre aménagement méthodologique nécessaire réside certainement dans la définition d'un plan de travail et d'une

approche didactique commune aux sous-groupes afin de remplir au mieux les exigences d'une confrontation de qualité et, éventuellement, d'explorer de nouvelles pistes en la matière.

Bref, les possibilités de développement et d'étude de cette technique sont à ce point nombreuses qu'il semble téméraire d'en dresser ici l'inventaire. Parmi elles, cependant, on pourrait épingler l'analyse non plus seulement des réponses aux questionnaires fournies par les délibérants, mais celles de leurs interventions recueillies durant le débat. Appliquée à la délibération dont il est question ici, cette démarche mettrait à coup sûr en évidence une interrogation récurrente : « Pourquoi nous demander notre avis *maintenant* ? ». A travers cette interpellation forte, nombres de délibérants s'étonnaient de l'organisation d'un référendum treize ans après celui qui portait sur le traité de Maastricht alors que tant de décisions (le traité d'Amsterdam, celui de Nice, l'Elargissement à 25 ...) étaient intervenues entre-temps qui n'avaient pas généré de processus décisionnel associant directement les citoyens. Une interpellation qui, sans nul doute, était lourde d'implicite à quelques jours du scrutin.

## ANNEXE 1 – Les cinq étapes du Sondage Délibératif

1. Tout commence par le sondage classique d'un échantillon aléatoire de citoyens, basé sur un questionnaire élaboré non seulement en vue d'appréhender l'opinion de ceux-ci sur un ou des sujets donnés mais également d'évaluer leur degré de connaissance de ce sujet et du contexte politique, économique, social, culturel, etc. dans lequel il se situe<sup>62</sup>. Au terme du questionnaire, il est proposé à la personne sondée de participer, un mois plus tard environ, à deux ou trois jours de délibération sur la problématique abordée. Un soin particulier est accordé au maintien de la représentativité des différentes catégories de la population lors du passage de l'échantillon initial à celui composé en vue de la délibération à partir du réservoir de volontaires.
2. S'ensuit une phase d'information au cours de laquelle les sondés ayant accepté de poursuivre l'expérience reçoivent un dossier informatif qui synthétise l'enjeu de la délibération et documente les différentes propositions en débat de manière aussi équilibrée et objectivée que possible<sup>63</sup>. D'autres outils d'information, comme par exemple un site web, conçus aux mêmes fins et présentant avec semblable rigueur les diverses thèses en présence seront éventuellement mis à la disposition des participants pressentis. Pendant la période qui sépare le sondage initial de la délibération, ces derniers font par ailleurs l'objet de contacts réguliers afin de vérifier la persistance de leur intérêt et, au besoin, de raviver celui-ci<sup>64</sup>.
3. Juste avant la délibération proprement dite et alors que les participants sont déjà rassemblés en vue de celle-ci, il leur est demandé de répondre à nouveau au questionnaire qui leur avait été soumis lors de la prise de contact initiale. Il sera ainsi possible d'apprécier ultérieurement l'évolution des points de vue entre le sondage initial 'à froid' et le terme de la phase d'information caractérisée, comme on l'a vu, par la diffusion d'une documentation de base mais aussi, cela a été observé, par une plus grande acuité de l'attention des acteurs à l'égard des thématiques

---

<sup>62</sup> Kasper Hansen attribue trois objectifs à l'interview téléphonique initiale : "First, it should give an insight in spontaneous public attitude (...). Second, it should map relevant social characteristics and level of knowledge regarding this issue. Three, this issue is in itself a recruitment interview for the Deliberative Poll" (*Op. cit.*, p. 3).

<sup>63</sup> A propos d'un projet de sondage délibératif sur le développement de l'Union européenne, Kasper Hansen décrit la phase informative de la manière suivante : « (...) *the Deliberative Poll on the European level starts out by developing written information materials that are accessible, accurate and balanced (...). The goal at this stage is to provide an initial basis for an informed discussion by presenting competing arguments. Such material should be brief and concise and mainly consist (sic) of pros and cons (...). However, it should also distinguish background information that is essential for citizens to begin to understand the debates from balanced accounts of pros and cons of specific proposals and include some general information on [the topic]*" (*Ibid.*, pp. 2-3).

<sup>64</sup> Un autre incitant à participer à la délibération réside dans la couverture intégrale des frais de déplacement et d'hébergement et dans l'allocation d'une rétribution financière (équivalente à une centaine d'Euros dans la plupart des cas). L'objectif est aussi d'éviter toute discrimination économique entre les sondés qui peuvent se permettre de consacrer deux jours à la discussion et ceux dont ce n'est pas le cas. D'autres types d'incitants sont mis en avant : la participation de personnalités, le caractère médiatique de l'événement et, notamment, sa diffusion télévisuelle, etc.. Fishkin insiste beaucoup sur l'importance d'une rétribution, matérielle et symbolique (*The voice of the people, Op. cit.*, pp. 174-175).

développées (recherche spontanée d'informations, examen de la presse, écoute quotidienne en alerte ...).

4. On peut alors entrer dans le vif de la phase de délibération pour laquelle les participants sont réunis pendant deux journées environ en un lieu unique et adapté (c'est-à-dire équipé à la fois de grandes salles pour permettre les réunions plénières, de locaux plus réduits où se tiendront les ateliers et de l'infrastructure nécessaire pour permettre l'accueil convivial du groupe en dehors des périodes de discussion formelle). Cette composante délibérative du processus comprend elle-même trois grandes étapes.
  - a) Après une présentation des travaux et la passation du questionnaire, les participants sont répartis en sous-groupes au sein desquels ils sont invités à discuter des propositions mises en débat. Cette répartition est le plus souvent aléatoire afin de maximiser la diversité des points de vue en présence<sup>65</sup>. L'angle et la portée des discussions varient en fonction de l'accessibilité de la question traitée et du degré d'information dispensé au préalable à chaque participants : si la thématique abordée est relativement familière et a pu être instruite dans le détail, la discussion portera d'emblée sur les ressorts fondamentaux de la délibération ; si cette thématique est plus complexe et demande à faire l'objet d'éclaircissements liminaires, les premiers échanges seront plus pédagogiques qu'argumentatifs. Une autre contrainte importante réside dans le fait que les discussions doivent être conduites par des spécialistes de l'animation de groupe qui veilleront à la fois à garantir l'expression de chacun et à faire entendre des arguments opposés « à un point qui se rencontre rarement ou jamais dans la vie quotidienne »<sup>66</sup>. Eventuellement, des séances sont prévues à l'occasion desquelles les délibérants ont l'occasion de soumettre des questions techniques ou d'éclaircissement à des experts qui s'abstiennent d'émettre leur opinions personnelles.
  - b) L'étape suivante, qui se déroule généralement dans la matinée du dernier jour, consiste en une ou plusieurs réunion(s) plénière(s) au cours de laquelle ou desquelles des représentants politiques<sup>67</sup> et des experts sont invités à défendre leur position face aux participants. Ceux-ci ont préparé collectivement le débat dans les sous-groupes et ont formulé ensemble les interrogations ou interpellations adressées aux avocats des différentes thèses en présence. Pour leur part, les organisateurs auront fait en sorte de respecter un équilibre soigneux dans le choix de ces derniers. Il en va non seulement de la qualité de la confrontation mais encore de la pertinence de l'exercice au regard des objectifs du processus délibératif.

---

<sup>65</sup> Bernard Manin (*Délibération et discussion, Op. cit.*, p. 6) cite les pères du sondage délibératif qui recherchent une « diversité d'opinions beaucoup plus ample que celle qu[e les participants] sont susceptibles de rencontrer dans la vie quotidienne » (Robert C. LUSKIN, James S. FISHKIN et Roger JOWELL, *Op. cit.*, p. 459) et rappelle à cet égard que « dans le cours ordinaire de la vie, un individu est le plus souvent en contact avec d'autres individus présentant des caractères communs avec lui (affinités, niveau d'éducation, résidence dans le même quartier etc.). Si les points de vue et les perspectives sont en partie déterminés par ces caractères (comme c'est assurément le cas pour le niveau d'éducation, par exemple), chaque individu n'est en contact qu'avec une fraction restreinte des points de vue existants au sein de la population. De plus, le réseau des contacts d'un individu conserve, en général, une certaine stabilité au cours du temps. C'est là un autre facteur de limitation par rapport à la diversité des points de vue existants dans la société ».

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>67</sup> Au sens large du terme, il peut aussi s'agir de responsables syndicaux, de mandataires au sein d'entreprises publiques etc.

- c) A l'issue de ce débat général, les délibérants se retrouvent entre eux – en séance plénière ou en sous-groupe – afin d'échanger une dernière fois leurs impressions et leurs analyses.
5. Les travaux – et, avec eux, le processus délibératif – se concluent par une dernière **mesure de l'opinion**. Il est en effet demandé aux délibérants de répondre, toujours de façon individuelle, au questionnaire qui leur a déjà été présenté deux fois précédemment<sup>68</sup>, ce matériau devant permettre de mesurer l'impact de la délibération sur la formation des opinions<sup>69</sup>. On relèvera enfin que les concepteurs du Sondage Délibératif, soucieux des dimensions civique et pédagogiques de leur outil, veillent en général à la diffusion télévisée des débats en direct ou léger différé et considèrent celle-ci comme partie intégrante de la démarche.

---

<sup>68</sup> Le questionnaire de base sera éventuellement étendu à un nombre limité de questions portant sur l'évaluation de la délibération sur le plan organisationnel.

<sup>69</sup> Lorsque le sondage délibératif s'inscrit dans un processus électoral ou référendaire – ce fut le cas notamment au Royaume-Uni dans la perspective des élections législatives de 1997, au Danemark à l'approche du référendum national sur l'adoption de l'Euro et en Australie avant le référendum Constitutionnel visant à faire du pays une république en 1999 –, il est possible de soumettre une nouvelle fois le questionnaire aux délibérants après le vote formel afin d'évaluer l'évolution de l'opinion, de vérifier si celle qui a été exprimée au terme de la délibération s'est maintenue ou non (et, le cas échéant, pourquoi). Dans l'absolu, il est d'ailleurs simplement envisageable de ré-interroger les délibérants quelques temps après leur rencontre, indépendamment de toute échéance électorale. Kasper Hansen a montré l'intérêt de pareille démarche dans le cas du sondage délibératif d'août 2000 au Danemark (*Op. cit.*, p. 4).

Une autre pratique potentiellement riche d'enseignements tient au sondage téléphonique d'un groupe de contrôle pendant la phase finale de la délibération et sur la base du même questionnaire. Un tel exercice peut aider à comparer l'évolution de l'opinion des délibérants à celle du grand public sur le même sujet et pendant la même fourchette de temps (celle qui sépare le sondage initial de la fin de la délibération).

# Liste des Etudes et Recherches déjà parues

Disponibles sur le site Internet de Notre Europe

- Le « non » français du 29 mai 2005 : comprendre, agir  
Gaëtane Ricard-Nihoul (octobre 2005)
- Pour un nouveau modèle social européen  
Marjorie Jouen et Catherine Palpant (septembre 2005)
- La présidence britannique de l'Union européenne placée sous le signe de l'efficacité  
Anand Menon et Paul Riseborough (juin 2005).
- Le budget européen : le poison du juste retour  
Jacques Le Cacheux – Disponible en français et anglais (juin 2005).
- Vers un espace public européen ? les élections européennes de juin 2004  
Céline Belot et Brunon Cautrès – Disponible en français (juin 2005).
- Pourquoi ils ont voulu l'Europe  
Jean-Louis Arnaud – Disponible en français (mai 2005).
- La ratification et la révision du Traité établissant une Constitution pour l'Europe  
Henri Oberdorff – Disponible en français (avril 2005).
- Le Luxembourg aux commandes : détermination, expérience et abnégation  
Mario Hirsch – Disponible en français et anglais (décembre 2004).
- Moteur malgré tout : les relations franco-allemandes et l'Union européenne élargie  
Martin Koopman – Disponible en français (novembre 2004).
- L'Europe et ses think tanks : un potentiel inaccompli  
Stephen Boucher, Diego Cattaneo, Juliette Ebelé, Benjamin Hobbs, Charlotte Laigle, Michele Poletto, Radoslaw Wegrzyn – Disponible en français et anglais (octobre 2004).
- La présidence néerlandaise de l'Union européenne en 2004  
Mendeltje Van Keulen et Monica Sie Dhian Ho – Disponible en français et anglais (juin 2004).
- Le regard des autres : le couple franco-allemand vu par ses partenaires  
Matt Browne, Carlos Closa, Søren Dosenrode, Franciszek Draus, Philippe de Schoutheete, Jeremy Shapiro – Disponible en français et anglais (avril 2004).
- L'Europe élargie peut-elle être un acteur international influent ?  
Franciszek Draus – Disponible en français uniquement (février 2004).

- Le Royaume -Uni et le traité constitutionnel européen : le pilotage par l'arrière  
Anand Menon - Disponible en français et anglais (janvier 2004).
- L'Irlande et l'Europe : continuité et changement, la présidence 2004  
Brigid Laffan - Disponible en français et anglais (décembre 2003).
- L'attitude des Etats-Unis envers l'Europe : un changement de paradigme ?  
Timo Behr - Disponible en français et anglais (novembre 2003).
- Dynamiser l'esprit de coopération euro-méditerranéen  
Bénédicte Suzan - Disponible en français uniquement (octobre 2003).
- L'Italie, l'Union européenne et la présidence 2003  
Roberto Di Quirico - Disponible en français, anglais et italien (juillet 2003).
- Les attitudes des européens et les relations transatlantiques entre 2000 et 2003 : une vision analytique  
Anand Menon et Jonathan Lipkin - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- Grands et petits Etats dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre  
Kalypso Nicolaïdis et Paul Magnette - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- L'investissement direct vers les nouveaux Etats adhérents d'Europe centrale et orientale : ce que l'élargissement pourrait changer  
Bérénice Picciotto - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- La nouvelle architecture de l'Union européenne : une troisième voie franco-allemande ?  
Renaud Dehousse, Andreas Maurer, Jean Nestor, Jean-Louis Quermonne et Joachim Schild  
Disponible en français et anglais (avril 2003).
- Un nouveau mécanisme de coopération renforcée pour l'Union européenne élargie  
Eric Philippart - Disponible en français et anglais (mars 2003).
- La Grèce, l'Union européenne et la présidence 2003  
George Pagoulatos - Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- La question du gouvernement européen  
Jean-Louis Quermonne - Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- Le Conseil européen  
Philippe de Schoutheete et Helen Wallace - Disponible en français et anglais (septembre 2002).
- Les Danois, l'Union européenne et la prochaine présidence  
Søren Døsenrode - Disponible en français et anglais (juin 2002)

- Réformes sur la voie de la décentralisation pour trois pays d'Europe Centrale et Orientale candidats à l'adhésion, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque (1999-2001)  
 Michal Illner - Disponible en français et en anglais (juin 2002).
- Les racines internes de la politique européenne de l'Espagne et la présidence espagnole en 2002  
 Carlos Closa - Disponible en français, anglais et espagnol (décembre 2001).
- La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux : une méthode d'avenir ?  
 Florence Deloche-Gaudez - Disponible en français et anglais (décembre 2001).
- L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit  
 Dusan Sidjanski - Disponible en français, anglais et allemand. (juillet 2001).
- La présidence belge 2001  
 Lieven de Winter et Huri Türsan - Disponible en français et anglais (juin 2001).
- Le débat suédois sur l'Europe  
 Olof Petersson - Disponible en français, anglais et suédois (décembre 2000).
- Un élargissement pas comme les autres ... Réflexions sur les spécificités des pays candidats d'Europe Centrale et Orientale  
 Franciszek Draus - Disponible en français, anglais et allemand (novembre 2000)
- Les Français et l'Europe, l'état du débat européen en France à l'ouverture de la présidence française  
 Jean-Louis Arnaud - Disponible en français, anglais et allemand (juillet 2000).
- Portugal 2000 : la voie européenne  
 Alvaro de Vasconcelos - Disponible en français, anglais et portugais (janvier 2000).
- Le débat intellectuel finlandais sur l'Union européenne  
 Esa Stenberg - Disponible en français, anglais et finlandais (août 1999).
- Le système de la réserve fédérale américaine : fonctionnement et accountability  
 Axel Krause - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1999).
- Réussir l'Union Economique et Monétaire  
 Partenariat Notre Europe - Centro Europa Ricerche - Disponible en français, anglais, allemand et italien (mars 1999).

- Le débat intellectuel sur l'Europe au Royaume-Uni  
Stephen George - Disponible en français, anglais et allemand (octobre 1998).
- Le Royaume-Uni dans l'Europe de demain  
Centre for European Reform, Lionel Barber - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1998).
- L'Europe sociale. Historique et état des lieux  
Jean-Louis. Arnaud - Disponible en français et anglais (juillet 1997).
- Les coopérations renforcées : une fausse bonne idée ?  
Françoise de la Serre et Helen Wallace - Disponible en français et en anglais (septembre 97).
- Déficit de croissance et chômage : le coût de la non-coopération  
Pierre-Alain Muet - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1997).

Etude disponible en français et Anglais sur le site <http://www.notre-europe.asso.fr>



Education et culture

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.

La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© Notre Europe, novembre 2005